Enssib
Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude

Cataloguer les livres anciens, rares et précieux dans le contexte du déploiement du SUDoc et de la révision de la norme Z 44-074

Emmanuelle Minault-Richomme

Sous la direction de

Annie Charon-Parent, Professeur à l'Ecole Nationale des Chartes

Janvier 2002

Remerciements

Qu'il me soit permis de remercier ici tout le personnel de la Réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et tout particulièrement Yann Sordet qui, en m'initiant à l'art du catalogage du livre ancien, m'a donné le goût de la "belle notice" ; Annie Charon-Parent qui, en acceptant de diriger ce travail, m'a permis de mieux comprendre les enjeux du catalogage des fonds anciens ; enfin, tous les catalogueurs qui ont si volontiers répondu à toutes les questions d'une novice, en prenant le temps de réfléchir à leurs pratiques.

Comme tous les hommes de la Bibliothèque, j'ai voyagé dans ma jeunesse ; j'ai effectué des pélerinages à la recherche d'un livre et peut-être du catalogue des catalogues.

Jorge Luis Borges, *Fictions*

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES 5

RÉSUMÉ 7

DESCRIPTEURS 7

ABSTRACT 8

KEYWORDS 8

INTRODUCTION 9

I.LE CATALOGAGE DES LIVRES ANCIENS : DES PRATIQUES EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION 10

1. Le Système Universitaire de Documentation (SUDoc) dans l'histoire du catalogage : un aboutissement 10
   - 1.1. Petite histoire du catalogage : des tablettes de Ninive au SUDoc 10
     - 1.1.1. De l'ordonnancement de l'univers 11
     - 1.1.2. En marche vers l'harmonisation 12
     - 1.1.3. Le catalogage informatisé 13
       - *1.1.3.1. Les formats lisibles en machine 14*
       - *1.1.3.2. Structure du format UNIMARC 15*
   - 1.2. Le Système Universitaire de Documentation 16
     - 1.2.1. Origines et missions du SUDoc 16
     - 1.2.2. Le déploiement du SUDoc 18
     - 1.2.3. Le SUDoc, partie constituante du Catalogue Collectif de France (CCFr) 20

2. Quel catalogage à l'aube du XXI[e] siècle pour le livre ancien ? 21
   - 2.1. Le signalement des fonds anciens : une longue tradition 22
   - 2.2. L'*ars* du catalogage du livre ancien 23
     - 2.2.1. Les spécificités du catalogage du livre ancien 23
     - 2.2.2. Les catalogueurs des fonds anciens 24
   - 2.3. Les outils normatifs 25
   - 2.4. « Ce qui signale » 27

II. DES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE 30

1. Le livre ancien à l'épreuve du SUDoc 30
   - 1.1. La place du livre ancien dans le SUDoc. 31
   - 1.2. Avantages et inconvénients 32
     - 1.2.1. Où est passé le $5 ? 33
     - 1.2.2. Les transferts dans les systèmes locaux. 35
       - *1.2.2.1. Contenu et format des échanges. 35*
       - *1.2.2.2. Quelques anomalies. 35*
     - 1.2.3. Format UNIMARC et norme Z 44-074 : quelques inadéquations. 36
       - *1.2.3.1. Emploi des capitales. 37*
       - *1.2.3.2. Mention de l'édition. 37*

1.2.3.3. L'adresse. 37
1.2.3.4. La collation. 38
1.2.4. Les codes de fonction. 38
1.2.5. Les autorités. 39
1.2.6. Indexation matière propre au livre ancien. 41

2. Des évolutions possibles. 41
2.1. La révision de la norme Z 44-074 : quelques suggestions. 41
2.1.1. La seconde édition de l'ISBD(A) 42
2.1.2. Le catalogage informatisé : deux niveaux de normalisation. 43
2.1.3. Des propositions 44
2.1.3.1. L'empreinte. 44
2.1.3.2. Pour un outil normatif plus pratique 44
2.1.3.3. Une version allégée ? 45
2.2. Perspectives 46
2.2.1. Côté professionnel 46
2.2.2. Côté public. 47
2.2.3. Enrichissement du SUDoc. 48

BIBLIOGRAPHIE 51

1. Références sur le Système Universitaire de Documentation (SUDoc) 51

2. Normes 51

3. Catalogage 52
3.1. Histoire du catalogage 52
3.2. Pratiques 53
3.3. Format UNIMARC 53

4. Signalement du livre ancien 54

ANNEXES 56

Résumé

Cataloguer les livres anciens, rares et précieux dans le contexte du déploiement du SUDoc et de la révision de la norme Z 44-074

Dernier né des catalogues collectifs, le Système Universitaire de Documentation (SUDoc) est déployé progressivement dans toutes les bibliothèques de l'enseignement supérieur ; un certain nombre d'entre elles traitent des fonds anciens qui doivent être, à l'instar des publications modernes, catalogués dans cette nouvelle base, en format UNIMARC. Or, les spécificités du catalogage du livre ancien ne sont pas toujours prises en compte par ce système. C'est pourquoi, il convient d'une part, de réviser dès à présent les outils normatifs, afin que disparaisse cette distorsion entre norme et format, d'autre part, de permettre aux catalogueurs de livres anciens de produire des notices bibliographiques qui n'aient perdu en rien de leur âme et de leur qualité, et ce en vue de leur exploitation scientifique.

Descripteurs

Livres Anciens - - Normes - - France
Catalogage - - Ouvrages avant 1800
Description Bibliographique Internationale Normalisée des Livres Anciens
UNIMARC, Format

Abstract

Cataloguing rare collections in the context of the setting-up of SUDoc and the review of the standard Z 44-074

At present, the Système Universitaire de Documentation (SUDoc) is being set up in all the higher education libraries ; some of them propose rare collections which must be catalogued in this new database, in UNIMARC format, like the modern publications. Nevertheless, the cataloguing of rare collections have specificities which are not always taken into account by this new system. Therefore, in the one hand, it is necessary to modify the norm, to create a coherent set of standards for the cataloguing ; and on the other hand, to allow the production of bibliographic notes which have retained their authenticity and this, with a view to a scientific use.

Keywords

Early Printed Books - - Standards - - France
Cataloguing - - Early Works to 1800
International Standard Bibliographic Description of Early Printed Books
UNIMARC System

Introduction

Créé à l'initiative de la Sous-Direction des Bibliothèques, le Système Universitaire de Documentation (SUDoc) a pour mission de mutualiser toutes les ressources documentaires des établissements de l'enseignement supérieur. Le déploiement en cours du SUDoc traduit ainsi l'exigence d'une harmonisation des pratiques, qui se retrouve également au niveau international.

Or, cette exigence se heurte parfois à la diversité des méthodes mises en œuvre par les catalogueurs ; dans le domaine du livre ancien, ceci s'explique en partie par le recours à des outils normatifs différents d'un réseau à l'autre. C'est la norme AFNOR pour le catalogage des monographies anciennes (Z 44-074) qui fait référence dans le SUDoc.

Entre les exigences du temps présent et la fidélité à un passé, qui invite à conserver des pratiques adaptées aux spécificités du livre ancien, il importe de réfléchir aux voies d'une intégration fructueuse du livre ancien dans le SUDoc.

Fruit d'une expérience de trois mois passés à la Réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève, la présente étude poursuit un double objectif : elle cherche d'une part, à rendre compte de pratiques actuelles de catalogage du livre ancien[1], en les replaçant dans une longue tradition, et souhaite, d'autre part, avancer quelques pistes de solutions susceptibles d'offrir un meilleur signalement des fonds anciens, qui sache répondre tout à la fois aux impératifs d'un catalogue collectif et aux attentes de ses utilisateurs.

[1] Cette étude se limitera aux monographies, le traitement des périodiques anciens relevant de pratiques et de règles autres.

I.Le catalogage des livres anciens : des pratiques en perpétuelle évolution

Le Système Universitaire de Documentation est l'aboutissement d'une longue histoire du catalogage, qui déborde largement le domaine du livre ancien. Il importe donc, dans un premier temps, de donner quelques éléments généraux relatifs à cette histoire, avant d'aborder le déploiement proprement dit du SUDoc. La question du catalogage du livre ancien et de ses spécificités sera développpée dans un second temps.

1. Le Système Universitaire de Documentation (SUDoc) dans l'histoire du catalogage : un aboutissement

1.1. Petite histoire du catalogage : des tablettes de Ninive au SUDoc

S'il n'entre pas dans notre propos de faire ici une histoire détaillée du catalogage, il nous a cependant semblé opportun d'en donner quelques repères afin de mieux comprendre les spécificités du catalogage du livre ancien, témoin de ces pratiques. Rappelons donc qu'inventorier de façon méthodique les collections des bibliothèques a toujours été au cœur des préoccupations de ceux qui en avaient la charge.

1.1.1. De l'ordonnancement de l'univers[2]

Bien avant Callimaque[3], que l'on s'accorde à considérer comme l'ancêtre des catalogueurs, des Assyriens ont tenu un catalogue, sur tablettes, de la bibliothèque d'Assurbanipal (VII^e^ siècle av. J. C.) dans son palais de Ninive. L'originalité du système de Callimaque tient dans sa conception, véritable " formulation préconçue de l'univers"[4] : il organisa les ouvrages en huit classes (drame, art oratoire, poésie lyrique, législation, médecine, histoire, philosophie et divers), sujets à l'intérieur desquels les volumes étaient rangés par ordre alphabétique. Ce classement systématique allait, par la suite, devenir, avec des variantes, un procédé de catalogage courant. Les bibliothèques de Rome, puis de Byzance, s'inspirèrent largement des catalogues de la bibliothèque d'Alexandrie.

Au Moyen Age, il règne une très grande variété dans le choix des classements, qui se font au gré des exigences des particuliers ou des institutions, exigences presque toujours d'ordre pratique. Il faut attendre le XIII^e^ siècle pour repenser les collections en terme thématique. C'est ainsi que Richard de Fournival[5] "imagina un système fondé sur un modèle horticole. Comparant sa bibliothèque à un jardin « où ses concitoyens pourraient cueillir les fruits de la connaissance », il divisa ce jardin en trois parterres correspondant à la philosophie, aux « sciences lucratives » et à la théologie – et chaque parterre en un certain nombre de carrés, ou *areolae*, qui comprenaient chacun une table des matières ou tabula énumérant les sujets traités"[6]. Cette organisation, originale dans sa forme, s'inspire largement des sept arts libéraux (grammaire, rhétorique, logique, arithmétique, géométrie, astronomie et musique), censés représenter tout le savoir humain, en dehors de la médecine, du droit et de la théologie.

---

[2] Les bibliothécaires de Sumer étaient appelés "ordonnateurs de l'univers". Cf. A. Manguel.*Une histoire de la lecture*. Essai traduit de l'anglais par C. Leboeuf. Arles : Actes Sud, 1998 ; p. 228.
[3] Callimaque de Cyrène, poète alexandrin du III^e^ siècle av. J. C., entreprit de dresser le catalogue de la célèbre bibliothèque d'Alexandrie.
[4] A. Manguel. *Op. cit*., p. 229.
[5] Chanoine et chancelier du chapitre de Notre-Dame, il rédigea, vers 1250, le catalogue de sa propre bibliothèque, sous le titre de *Biblionomia.*
[6] *Ibid*., p. 231.

Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, ce type de classement prévaudra dans les bibliothèques. En 1627, Gabriel Naudé, dans son *Advis pour dresser une bibliothèque*[7] , réaffirme la supériorité des catalogues méthodiques, sous forme d'inventaire.

1.1.2. En marche vers l'harmonisation

C'est en Angleterre, à la bibliothèque Bodléienne, qu'apparaît le premier catalogue alphabétique, offrant différents points d'accès : noms d'auteurs, titres pour les anonymes, titres uniformes ou de forme, sujets. La préface de l'édition de 1674 expose des règles de catalogage encore en vigueur aujourd'hui.

En France, c'est à la faveur de la Révolution que fut publiée, en 1791, une première instruction destinée à la confection d'un catalogue pour chaque dépôt littéraire. Et, dans l'euphorie de ce mouvement sans précédent, naquit "l'ambitieux projet de « Bibliographie universelle de France ». Il s'agissait d'établir, sur la base des catalogues des dépôts littéraires, le premier catalogue collectif de livres à l'échelon national (…). Les instructions préconisaient l'emploi de cartes à jouer pour servir de « fichets ». On prévoyait en outre l'unification des catalogues de bibliothèques sur toute la surface du royaume, grâce à l'adoption d'un système de classement unique « de manière qu'un savant français ou étranger voyageant en France puisse, dans toutes les bibliothèques, trouver sous la même lettre et dans le même ordre tous les livres que chaque bibliothèque contient sur une même matière » "[8]. Cette entreprise n'a jamais été menée à son terme mais le catalogage sur fiches, classées par ordre alphabétique d'auteurs et anonymes, est définitivement admis.

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, le catalogue, élaboré de façon scientifique, devient progressivement un instrument de recherche bibliographique, d'autant que les usages tendent à s'unifier entre les différents types de bibliothèques. Dans le premier volume du Catalogue général des imprimés de la Bibliothèque nationale (1897), Léopold Desliles donne des indications et des

---

[7] G. Naudé, *Advis pour dressser une bibliothèque*. Reproduction de l'édition de 1644, précédée de *l'Advis, manifeste de la bibliothèque érudite* par Claude Jolly. Paris : Aux amateurs de livres, 1990.

règles pour la constitution des catalogues. En 1912 sont publiées les « Règles et usages observés dans les principales bibliothèques de Paris pour la rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes », fruits des travaux de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF). Dans le même temps, quelques tentatives d'élargissement des fichiers au-delà de l'échelon national, commencent à poindre mais restent souvent inabouties, faute de normes internationales. Ce n'est qu'en 1961, au cours de la conférence de Paris sur les principes du catalogage, organisée par l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions = Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques), que des règles sont clairement coordonnées au plan international ; chaque ouvrage est à présent défini par son auteur et son titre, à défaut par son titre seul ou par un substitut du titre. Le catalogue permet ainsi de repérer les œuvres d'un auteur déterminé, ainsi que les éditions d'une même œuvre, conservées par une bibliothèque. Enfin, à la suite de travaux sur les bibliographies nationales et les différentes méthodes de catalogage descriptif, naît, en 1971, l'International Standard Bibliographic Description (Monographies), l'ISBD(M). Celle-ci n'est pas à proprement parler une norme, mais plutôt un ensemble de recommandations destinées à donner une description normalisée de documents, suivant un ordre préétabli, balisé par un système de ponctuation. Il appartient ensuite à chaque pays de rédiger ses propres normes de catalogage, appliquées au seul niveau national. En France, c'est l'AFNOR (Association Française de NORmalisation) qui supervise les comités de rédaction des normes françaises. Il convient de préciser, à l'ère de l'informatique, que l'ISBD est dédiée uniquement à la présentation écrite des notices bibliographiques imprimées.

1.1.3. Le catalogage informatisé

A partir des années 70, l'informatisation a profondément transformé les pratiques de catalogage, d'une part en améliorant la productivité et en assurant la cohérence des catalogues locaux avec les catalogues nationaux, d'autre part en favorisant la création d'une véritable offre de services bibliographiques.

---

[8] D. Pallier, *Les bibliothèques*. 9ème édition mise à jour, Paris : PUF, 2000 ; p. 36.

1.1.3.1. Les formats lisibles en machine

Dès 1965, de premiers essais sont réalisés aux Etats Unis, pour gérer les données bibliographiques sur un support informatique. C'est ainsi qu'est mis au point le format MARC (MAchine Readable Cataloging), destiné à enregistrer des informations bibliographiques. Ce format, d'après le Journal officiel du 19 février 1984, est un « Agencement structuré d'un support de données. Dispositions des données elles-mêmes »[9].Chaque information est répartie dans un espace unique qui lui est propre ; puis l'ordinateur trie et restitue les données de façon cohérente.

Le format MARC, expérimenté par la bibliothèque du Congrès, était toutefois un système univoque, ne permettant pas les échanges de données. Le format INTERMARC, fruit des travaux d'un groupe européen de bibliothèques, fut alors publié en 1975, permettant d'assurer l'échange d'informations bibliographiques avec les agences nationales bibliographiques étrangères. Mais, parallèlement, ces mêmes agences adaptaient le format MARC aux normes locales, ce qui aboutit à une "babélisation des formats"[10] : USMARC aux Etats-Unis, UKMARC en Grande-Bretagne, ANNAMARC en Italie, INTERMARC en France, IBERMARC en Espagne, etc. Cette pluralité de systèmes, au sein de chaque agence, alourdissait considérablement le travail des catalogueurs, qui devaient reformater les données reçues au format local, manipulations qui entraînaient souvent une perte partielle d'informations. Ces pratiques niaient par ailleurs toute notion d'échange. C'est pourquoi l'IFLA créa, en 1976, le format UNIMARC ; en conformité avec la norme ISO 2709[11], il intègre les pratiques nationales, permettant ainsi le travail dans le format local et le respect des normes nationales, mais les données sont émises en UNIMARC. Sa dernière version date de 1998.

---

[9] Arrêté du 30 décembre 1983 relatif à l'enrichissement du vocabulaire informatique.
[10] I. Dussert-Carbone et M. R. Cazabon. *Le catalogage : méthode et pratiques. 1 Monographies et publications en série*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994 ; p. 31.
[11] Norme créée pour harmoniser les différents formats MARC et permettre ainsi les échanges de données d'une machine à l'autre.

1.1.3.2. Structure du format UNIMARC

Nous ne présenterons ici que la structure générale de ce format et renvoyons au Manuel UNIMARC[12] pour une description détaillée. Le format UNIMARC est découpé en 999 champs, correspondant chacun à une unité d'information. Ces champs sont répartis en 10 blocs dont chacun a une fonction particulière :

-Bloc 0 : numéros d'identification ;

-Bloc 1 : informations codées ;

-Bloc 2 : informations descriptives ;

-Bloc 3 : notes ;

-Bloc 4 : liens ;

-Bloc 5 : titres associés ;

-Bloc 6 : indexation matière ;

-Bloc 7 : responsabilité intellectuelle ;

-Bloc 8 : données d'usage international ;

-Bloc 9 : données locales.

Chaque champ est défini par une étiquette de trois chiffres (de 001 à 999) et, éventuellement, par 1 ou 2 indicateurs, apportant des informations complémentaires (contenu du champ, indexation…). Un séparateur $ suivi d'une lettre ou d'un chiffre identifie ensuite les différents sous-champs. Dans l'exemple suivant, le champ 200 permet la saisie du titre et de la mention de responsabilité ; l'indicateur 1 indique que le titre est significatif – ce dernier sera alors indexé ; les sous-champs $a, $e et $f mentionnent respectivement le titre propre, le complément du titre propre et la première mention de responsabilité, soit l'auteur principal.

> Ex. : 200 1#$aCataloguer en UNIMARC, un jeu d'enfant$eMonographies imprimés, publications en série$fPhilippe-Corentin Le Pape

[12] Cf. Bibliographie.

Notons enfin que cette structure extrêmement codifiée est heureusement habillée de logiciels de plus en plus conviviaux qui, d'une part, facilitent le travail des catalogueurs, d'autre part, favorisent l'accès des lecteurs au catalogue de la bibliothèque par le biais de l'OPAC (Open Access Catalog).

1.2. Le Système Universitaire de Documentation

Dès l'émergence des premiers formats informatisés, perçait l'idée du partage des ressources. Ce principe de coopération ne date certes pas de l'époque contemporaine : des catalogues collectifs sont attestés au Moyen âge, et cette pratique se formalise au cours du XIX^{e} siècle ; la bibliothèque du Congrès centralise également le catalogage dès la fin de ce siècle. Mais c'est bien au XX^{e} siècle que se systématise ce principe de mutualisation orchestrée par les bibliothèques nationales ou des réseaux de bibliothèques, dont un grand nombre a vu le jour à partir des années 70 ; le seul a tenir un véritable rôle sur la scène internationale est OCLC (Online Computer Library Center), créé aux Etats-Unis en 1971. Grâce à ces réservoirs, chaque bibliothèque affiliée peut soit alimenter son catalogue en dérivant les notices informatiques désirées, soit apporter son écot en créant une nouvelle notice qui sera alors versée dans le pot commun de la base de production. En France, les projets coopératifs qui connaissent la plus grande prospérité sont du côté universitaire.

C'est dans cette mouvance qu'est initié un projet de grande envergure, à l'échelon national : le Système Universitaire de Documentation (SUDoc), réseau des bibliothèques et des centres de documentation de l'enseignement supérieur.

1.2.1. Origines et missions du SUDoc

Initialisé en 1992 par la Sous-Direction des Bibliothèques au Ministère chargé de l'enseignement supérieur, le schéma directeur informatique du réseau des bibliothèques universitaires entre, à la fin de l'année 1995, dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle.

L'enjeu de ce déploiement est triple[13] :

- enjeu politique, d'abord, dans la mesure où il cherche à " garantir la visibilité ou la lisibilité de la puissance documentaire de l'enseignement universitaire " ;

- enjeu de modernisation ensuite, puisqu'il s'agit " d'offrir sur Internet à la communauté universitaire un accès convivial et unique à un nouvel outil normalisé et de mettre fin à l'hétérogénéité des applications actuelles " ;

- enjeu d'avenir, enfin, puisqu'il vise, en s'appuyant sur " un dispositif évolutif ", s'ouvrant sur " le signalement de ressources électronique et leur accès à distance, que celles-ci fassent partie intégrante du capital documentaire numérisé d'une université ou consultables sur des serveurs extérieurs ".

La gestion de ce projet est alors confiée, en 1994, à l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES)[14], dont la mission fut d'abord de gérer les outils collectifs existant à l'époque pour les établissements participants, avant de s'atteler à la mise en place proprement dite du SUDoc et d'en assurer le suivi.

A l'origine, le système est constitué de trois bases spécialisées par types de document : le Pancatalogue, catalogue collectif des monographies permettant la localisation des ouvrages et le prêt entre bibliothèques (PEB), le Catalogue Collectif National des Publications en Série (CCNPS) et le catalogue des thèses (TELETHESES). La base du Pancatalogue était alimentée par création ou dérivation de notices, à partir des réseaux respectifs auxquels appartenaient les unités documentaires : AUROC (Association des Utilisateurs du Réseau OCLC), SIBIL France (Système Informatisé pour les Bibliothèques de Lausanne) et BN-OPALE, base de données de la BnF. Cette hétérogénéité des différentes sources a d'ailleurs constitué très rapidement un problème majeur lors du chargement initial du système, en raison notamment de la différence entre les types de document, les formats, les règles de catalogage, etc.

---

[13] Cf. Claude Jolly, « Les enjeux du Système Universitaire », in *Arabesques*, hors-série mars 1997, p. 1.

[14] Etablissement public à caractère administratif (EPA), créé par décret, le 24 octobre 1994.

Le SUDoc permet donc " la mise en place d'un outil unique de production de données, notamment bibliographiques, pour l'ensemble des documents conservés dans les établissements participants "[15].

Les principaux objectifs du système sont ainsi de :

- Mettre à la disposition de tous les usagers un catalogue collectif, outil unique d'identification et de localisation des documents de tous types détenus par les bibliothèques universitaires, ce catalogue étant accessible gratuitement sur le web ;

- Permettre le traitement des demandes des utilisateurs, professionnels ou chercheurs habilités interrogeant le système à partir d'une bibliothèque ou d'un poste externe au réseau, par un processus complètement intégré et informatisé, allant de la consultation du catalogue à l'émission directe par l'utilisateur de la demande de document, voire à la consultation du document en texte intégral ;

- Offrir aux professionnels des bibliothèques des outils leur permettant de diminuer les charges actuellement liées à la production des notices catalographiques et à la gestion de la fourniture de document.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le système de la société néerlandaise PICA a été retenu au terme de la procédure d'appel d'offres. Il présente deux interfaces, l'une, professionnelle[16], permettant la production des données sur le système client-serveur WinIBW, l'autre, publique[17], conçue uniquement pour la consultation du catalogue du SUDoc et du Répertoire des Bibliothèques du Catalogue Collectif National (RBCCN).

1.2.2. Le déploiement du SUDoc

Le plan de réalisation du projet distingue cinq grandes phases correspondant aux cinq premières tranches du marché :

---

[15] Yves Desrichard et Jacqueline Gros, « Vers un catalogue unique », in *Arabesques,* n° 5, p. 2.
[16] Une nouvelle version du logiciel WinIBW a été déployée en septembre 2001, permettant notamment le bon fonctionnement du chargement des grilles de catalogage en mode novice.
[17] La consultation du catalogue par l'utilisateur est effective depuis avril 2000 ; une deuxième génération de cette interface a été installée fin 2001, apportant des améliorations à la recherche dans la base (http://www.sudoc.abes.fr).

- Conception d'ensemble du système et mise en place à l'ABES d'un prototype du système PICA standard francisé ;

- Réalisation des adaptations et opérations de reprise initiale des données ; en décembre 1999, lors de son ouverture en accès libre sur le site Internet de l'ABES, la base contenait environ 3.500.000 notices ;

- Expérimentation du système dans 7 sites pilotes : il s'agit, pour le réseau BN-OPALE, de Lyon 2 et Rennes 2, pour le réseau SIBIL, de Grenoble 2 et 3 et Perpignan, pour le réseau AUROC, de Lille 3 et Nice-Sophia Antipolis, pour les hors-source[18], Le Mans. La formation, la préparation et l'expérimentation se sont déroulées dans le courant de l'année 2000 ;

- Installation de la plate-forme matérielle de production ;

- Déploiement du nouveau système sur l'ensemble des quelques 120 établissements prévus sur une période d'environ 14 mois, à compter de mai 2001[19].

Depuis le début de ce déploiement, trois facteurs ont considérablement enrichi la base : la création de notices (objectif de 15 % maximum de création), la localisation et la dérivation de notices depuis des bases internes (comme la base d'appui[20]) ou externes, accessibles par la passerelle Z39-50. C'est ainsi qu'au 31 octobre 2001, le SUDoc contenait 4 739 306 notices bibliographiques et 689 010 notices d'autorité dans la base de production.

Il convient de préciser, enfin, que la cohérence des données et des accès est assurée par l'utilisation d'un format commun (UNIMARC) et de normes communes (AFNOR), par la gestion de listes d'autorité (BnF, RAMEAU, FMESH[21]) et par des outils d'aide au catalogage (manuel UNIMARC en ligne). A l'intiative de l'ABES, des groupes de travail ont été également constitués, notamment pour le catalogage des autorités ; ces groupes ont un rôle de conseil scientifique et un rôle de coordination.

---

[18] Sont, en effet, également intégrées au SUDoc des bibliothèques de l'enseignement supérieur qui n'utilisent pas l'une des sources précitées.
[19] Calendrier du déploiement, *cf.* Annexe 1.
[20] Cette base contient des notices d'autorités qui ne sont liées à aucune notice bibliographique.
[21] RAMEAU : Répertoire d'Autorités Matières Encyclopédique et Alphabétique Unifié ; FMeSH : French medical subject headings, indexation matière en médecine.

1.2.3. Le SUDoc, partie constituante du Catalogue Collectif de France (CCFr)

Parallèlement au développement du SUDoc s'impose, en matière de signalement, l'idée, au départ formulée, en 1990, par François Mitterrand, d'un catalogue collectif national. La volonté présidentielle se concrétise d'abord dans un projet interministériel (ministère de la Culture et ministère de l'Education nationale), le Catalogue collectif de France (CCFr), dont la BNF est le maître d'œuvre. Ce projet s'accompagne d'un gigantesque chantier de rétroconversion, visant à permettre la saisie informatisée des catalogues « papier », à partir des notices originales, mais sans recourir aux documents. C'est ainsi que, de 1991 à 1994, la BnF décide d'informatiser tous ses catalogues de livres et de périodiques antérieurs à 1970, soit 4 millions de notices environ, en INTERMARC, dans la continuité de la base BN-OPALE. En 1996, sont édités les six cédéroms du Catalogue Général des Imprimés, des origines à 1970, contenant alors 3 365 047 notices. De même, une grande campagne de rétroconversion des fonds anciens et/ ou patrimoniaux des bibliothèques municipales classées est lancée de 1992 à 1996, sous l'égide de la BnF. Au total, 55 bibliothèques ont été concernées, soit 262 catalogues convertis, 2 186 525 notices saisies. Enfin, les bibliothèques de l'enseignement supérieur effectuent, elles aussi, des opérations de conversion de leurs fichiers non informatisés ; les notices saisies alimentent progressivement les catalogues locaux et seront versés, à terme, dans le SUDoc.

Grâce à une interface unique, accessible gratuitement via Internet[22] depuis le printemps 2000, le CCFr, catalogue virtuel, permet au public d'identifier et de localiser les ouvrages des bibliothèques françaises, répertoriées dans trois grands catalogues :

- Le Système d'Information (SI) de la BnF ;
- Le SUDoc ;
- Le catalogue des Bibliothèques Municipales rétroconverties (BMR).

[22] http://www.ccfr.bnf.fr

Le CCFr offre, en outre, l'accès au Répertoire National des Bibliothèques et des centres de documentation (RNBCD), répertoire d'adresses et de services, l'accès à des références de documents et la mise à disposition de documents (consultations sur place, prêts de documents originaux, fournitures de documents de substitution).

2. Quel catalogage à l'aube du XXI[e] siècle pour le livre ancien ?

Nous venons d'esquisser à grands traits les principaux moments de l'histoire du catalogage de la production éditoriale prise dans son ensemble. Mais il est des documents qui, de par leur date d'édition, leur contenu et/ou leur facture, tiennent une place particulière au sein des bibliothèques : les livres anciens, rares et précieux – " trois critères bien distincts dans l'énoncé mais qui, par l'usure habituelle de la répétition, finissent par former un bloc de sens indissociable "[23]. Pour simplifier, nous n'utiliserons donc que le terme « ancien », qui semble le plus communément employé et correspondre de fait à la majorité des fonds dits justement anciens.

Ce segment de collection, pas toujours très bien défini, jouit d'un traitement particulier, qui s'est mis en place au fil des siècles et qui, aujourd'hui, suit un protocole bien établi. Les pratiques de catalogage, à l'instar de celles des publications modernes, ont considérablement évolué, encadrées par des normes adaptées à ce type de document.

Dans le même temps, les bibliothèques et les groupes de recherche ont multiplié, souvent emporté par la ferveur patrimoniale, les modes de signalement, catalogues papier et bases de données. Toutefois, à l'ère des « métacatalogues », la place du livre ancien, noyé dans un océan documentaire, n'est pas toujours suffisamment visible.

[23] J. P. Oddos, *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997 ; p. 9.

2.1. Le signalement des fonds anciens : une longue tradition

Les bibliothèques ont toujours possédé des « trésors » dont furent dressés, très tôt, des catalogues. Mais ce n'est qu'au début du XVIII[e] que nait ce personnage auquel le livre ancien doit beaucoup : le bibliophile. Désormais, " les livres ou catégories de livres que distingue et choisit de rassembler ce nouveau collectionneur ne sont plus recherchés pour leur qualité intrinsèque de vecteur culturel, d'auxiliaire de l'étude, de l'information ou du délassement, mais essentiellement comme rares et curieux en tant que tel "[24].

Les premiers grands collectionneurs de livres anciens sont des membres de la noblesse anglaise qui collectionnent les incunables, les éditions princeps de l'Antiquité greco-latine, les anciennes bibles, les livres imprimés sur vélin… Un mouvement similaire se développe aux Pays Bas, où La Haye devient un grand centre de la librairie ancienne. En France, et bien que la bibliothèque idéale se réfère encore au modèle de Jacques-Auguste de Thou[25], "grande bibliothèque érudite à caractère patrimoniale "[26], de nombreux legs, comme celui de 16 000 volumes (dont une très belle collection de reliures de Grolier[27] et les premières éditions aldines[28]) appartenant à Charles-Maurice Le Tellier[29] à la bibliothèque Sainte Geneviève, atteste de l'engouement profond des grandes familles pour la bibliophilie. Au XIX[e] siècle, "l'accès du plus grand nombre aux délices de la bibliophilie " entraîne la création de Réserves, mouvement initié par Joseph Van Praët[30], fondateur de la Réserve des livres rares, anciens et précieux de la BN : responsable, lors des guerres révolutionnaires, des réquisitions d'incunables et d'impressions rares, Van Praët constitue le premier fonds « à part » dans lequel on

[24] J. Viardot. Naissance de la bibliophilie. In Histoire des bibliothèques françaises, t. II, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime : 1530-1789 ; p. 269.
[25] Jacques-Auguste de Thou, Président du Parlement de Paris (1553-1617).
[26] J. Viardot, *op. cit.*, p. 270.
[27] Jean Grolier, bibliophile français, conseiller des Arts et des Lettres de François I[er].
[28] Editions de l'humaniste et imprimeur vénitien Aldo Manuce (1449/50-1515).
[29] Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, fils du ministre de Louis XIV.
[30] Joseph Van Praët (1754-1837), conservateur des livres imprimés de la bibliothèque Nationale.

peut trouver des incunables, des vélins, des grands livres illustrés, des reliures à décor, quelques « monuments » typographiques des divers âges de l'imprimerie.

Progressivement, l'usage s'étend à d'autres bibliothèques. En 1851, Henri Labrouste, architecte du bâtiment actuel de la bibliothèque Sainte-Geneviève, conçoit, dès l'origine du projet, un espace propre, réservé aux fonds précieux.

Avec le développement de la bibliophilie, les pratiques de catalogage deviennent plus rigoureuses, et, dès le début du XVIII^{e} siècle, reliures et provenances sont détaillées et des champs réservés à l'exemplaire apparaissent dans les notices.

La Bibliographie nationale française donne comme date repère, à partir de laquelle les ouvrages sont considérés comme anciens, l'année 1811. Il s'agit d'ouvrages édités " avant le repérage administratif plus serré, mais on pourrait dire aussi, de façon moins consciente, avant la généralisation du caractère Didot "[31]. Quid, toutefois, du XIX^{e} siècle, dont nombre de productions ont rejoint depuis longtemps les fonds anciens ?

2.2. L'*ars* du catalogage du livre ancien

Le catalogage des livres anciens est une opération complexe, qui demande une bonne connaissance du document et exige la mise en œuvre d'un certain nombre de compétences, notamment la maîtrise des instruments d'identification.

2.2.1. Les spécificités du catalogage du livre ancien

A statut particulier, traitement particulier ! En effet, le catalogage d'un ouvrage ancien concerne le livre dans toutes ses dimensions : textuelle, bibliographique et matérielle.

La catalogueur doit d'abord identifier le texte et l'ensemble des instances qui ont contribué à son élaboration : auteur principal, éventuellement dédicataire, traducteur, illustrateur, éditeur intellectuel… Il s'agit ensuite de décrire l'édition

[31] J. P. Oddos, *op. cit*. p. 11.

en question, en relevant l'adresse – lieu, éditeur et/ou imprimeur, date. Chacun de ces éléments peut, en effet, poser des difficultés lorsque l'on a affaire à un livre ancien, tant contrefaçons, fausses adresses, voire absence de mention d'édition sont fréquentes. La page de titre, le colophon et le texte lui même donne alors des renseignements précieux. Le catalogueur indique également la composition de l'ouvrage (format, composition des cahiers). Enfin, il importe de présenter les caractéristiques de l'exemplaire, pratique très peu développée pour la description des livres modernes, mais dont l'apport est essentiel pour le livre ancien. Sont ainsi décrites toutes les interventions survenues après l'édition proprement dite, en particulier la reliure, dont l'examen se révèle riche de sens. Toute marque de provenance doit être relevée (ex-libris, ex-dono…) ; le catalogueur vérifie également la complétude de l'ouvrage.

2.2.2. Les catalogueurs des fonds anciens

Toutes ces descriptions nécessitent, de la part des catalogueurs des fonds anciens, une bonne connaissance de l'histoire du livre et de sa manufacture. Durant ce travail de recherche, qui, s'il est toujours passionnant, peut parfois s'avérer fort long, le recours aux instruments bibliographiques se révèlent indispensable ; bibliographies générales et spécialisées, biographies, dictionnaires d'imprimeurs-libraires et de graveurs, armoriaux, décors référencés notamment doivent être consultés de façon systématique de manière à déterminer la rareté de l'ouvrage et vérifier la complétude de l'exemplaire. La rédaction des notices bibliographiques impose de surcroît l'emploi d'un vocabulaire précis, mais aussi le respect de règles enregistrées dans les normes de catalogage.

En France, la tradition catalographique tend à l'exhaustivité, avec un goût prononcé de la « belle notice ». Toutefois, rares sont les établissements qui disposent d'un véritable service « livre ancien ». De ce fait, la place du catalogueur spécialisé n'est pas toujours reconnue, et les ressources bibliographiques pas toujours adaptées, ni même mises à jour régulièrement, faute de moyens suffisants. Le catalogage de ces fonds n'est pas ainsi considéré forcément comme une priorité, surtout si aucune acquisition n'est prévue pour alimenter les collections anciennes. On ne peut que regretter ces manques, au regard de tous les fonds non

catalogués conservés essentiellement dans les bibliothèques municipales. Enfin, le personnel qualifié se fait rare, d'autant que les formations initiales ou continues ne sont guère axées sur ce domaine[32].

2.3. Les outils normatifs

La nécessité – déjà soulignée – d'harmoniser la description bibliographique vaut également pour le livre ancien. Pourtant, " les fonds [anciens ont pu] sembler quelque peu oubliés par la normalisation qui ne prenait pas en compte leurs besoins spécifiques, d'où la tentation de poursuivre dans chaque bibliothèque des pratiques de description « sur mesure » des fonds ou des catégories de documents les plus prestigieux : les incunables en sont un bon exemple au sein même des fonds anciens. Or cette voie est une impasse pour la coopération à une époque où les projets de recensement collectif (…) des fonds anciens se multiplient, tant au niveau régional qu'au niveau international "[33].

C'est donc sur le tard, en 1980[34], que fut publiée l'ISBD(A), produit dérivé de l'ISBD(G)[35] pour les livres anciens, rares et précieux. Les règles ont été ensuite adaptées au plan national par la norme Z 44-074, dont l'édition date de 1986.

Le schéma général, purement conventionnel, de la norme française présente une structure identique à celui de l'ISBD(A) : " cette norme a pour but d'exposer des règles permettant d'identifier, à partir de sources d'information prescrites et hiérarchisées, les éléments d'une monographie ancienne pertinents à la description bibliographique, de les transcrire ou de les décrire, et de les répartir en zones et sous-zones suivant un ordre et une ponctuation prescrits "[36].

La description se décline ainsi en 7 zones, séparées par des éléments de ponctuation (. -) qui jouent un rôle de codage :

- zone du titre et de la mention de responsabilité ;
- zone de l'édition et de l'histoire bibliographique de la publication ;

---

[32] A l'exception notable de l'Ecole Nationale des Chartes, mais cette formation ne concerne qu'un nombre restreint de personnel des bibliothèques.
[33] F. Leresche. Normes et thésaurus : des outils pour un langage commun. In *Le patrimoine : histoire, pratique et perspectives.* Paris : Editions du cercle de la Librairie, 1997 ; p. 221.
[34] La traduction française, éditée par la bibliothèque Nationale, date de 1982 ; une seconde édition a été publiée en 1991, mais n'a pas encore été traduite.
[35] G pour Général.

- zone de l'adresse ;
- zone de la collation ;
- zone de la collection ;
- zone des notes ;
- zone de l'empreinte.

Outre cette dernière, qui est en France particulièrement développée par rapport à l'ISBD(A), la norme propose des règles propres au catalogage des incunables. De fait, la publication de l'IFLA ne répond pas toujours aux problèmes des catalogueurs, surtout en ce qui concerne les livres les plus anciens (incunables et XVI^{e} siècle). L'originalité de la norme Z 44-074 tient également dans les suggestions qu'elle comporte pour favoriser, dans la mouvance des notices courtes[37], une description allégée.

La stricte observation de ces règles est d'autant plus importante que les différents éléments du livre porte en germe les champs de format MARC. Toutefois, " faire adopter aux systèmes informatiques le même langage afin que les données saisies puissent être échangées ou accumulées pour donner naissance à de grands réservoirs bibliographiques ne fut pas non plus une tâche aisée "[38]. C'est le format UNIMARC qui s'est progressivement imposé, mais il est à noter que la BnF travaille, quant à elle, en format INTERMARC et s'appuie en outre, non sur la norme AFNOR, mais sur le *Manuel de catalogage automatisé des livres anciens en format INTERMARC*[39], ouvrage « maison » diffusé en 1987. Elaboré, à l'époque, en l'absence de norme fixe, à partir de l'ISBD(A), dont les règles furent revues et modifiées après expérimentation, ce manuel présente l'originalité – et l'intérêt – " d'offrir en correspondance de régles de catalogage les codages du format INTERMARC "[40], mais aussi l'inconvénient de ne pouvoir servir qu'aux seuls établissements catalogant dans BN-OPALE. Or, l'on sait que ces derniers catalogues ont basculé dans le SUDoc…

---

[36] Cf. norme p. 5.
[37] Sur le modèle des Short Title Catalog (STC) anglo-saxons, qui, comme leur nom l'indique, privilégient les notices courtes.
[38] G. Eboli. Le signalement des collections patrimoniales. In *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997 ; p. 209.
[39] Manuel de catalogage automatisé des livres anciens en format INTERMARC. Paris : Bibliothèque Nationale, 1987.
[40] *Ibid*. , p. 2.

Quoi qu'il en soit, les avantages de l'informatisation des catalogues sont nombreux : établissement de statistiques grâce au tri, multiplication des accès par le biais des index, fusion de catalogues, interrogation en ligne, etc.

2.4. « Ce qui signale »

Témoins d'une époque aujourd'hui révolue, les catalogues sur fiches et les catalogues « papier » (du moins pour les grandes entreprises) sont devenus obsolètes. Mais, grâce aux campagnes de rétroconversion, ils ont droit à une seconde jeunesse. Toutefois, la plupart des opérations de « recatalogage » ont été effectuées à partir de notices créées avant la publication de normes. Il faut donc savoir que les notices, issues de la rétroconversion des BMR, et intégrées dans le CCFr, ne sont aucunement normées, ce qui entraîne une grande hétérogénéité.

Cela dit, et en dépit de cette faiblesse, il s'agit d'une base de plus de deux millions de notices, dont plus de la moitié décrit des documents antérieurs à 1811. En outre, " le caractère local de ces fonds constitue un autre cadeau puisque la place des éditions provinciales y est grande, ce qui met au jour un gisement complémentaire des ensembles constitués par les grandes collections nationales comme la BnF qui, elle, est particulièrement riche en éditions savantes et parisiennes. L'historien du livre en profitera pour rendre son juste poids à l'édition provinciale face à celle de la capitale "[41].

Rappelons, enfin, que le CCFr permet, grâce à une interface unique, d'interroger, outre le catalogue des BMR, le catalogue BN-OPALE de la BnF et celui du SUDoc.

L'ère des catalogues collectifs s'ouvre à présent au niveau supranational. Dans le cadre de la construction européenne, le Consortium Européen des Bibliothèques de Recherche (Consortium of European Research Libraries – CERL) a été fondé en 1992, à l'image du Research Library Group (RLG) américain, dont la base de données RLIN[42] prend véritablement en compte les spécificités du livre ancien. Afin de faciliter l'accès au patrimoine imprimé européen, le CERL a établi

[41] C. Lesage et E. Netchine. Deux millions d'aiguilles et cinquante-cinq meules de foin, in *Nouvelles du Livre Ancien*, n° 102, p. 3.
[42] Accessible par le site de la Britisch Library : http://www.portico.bl.uk

une base de données automatisée, HPB (Hand Press Book)[43], visant à enregistrer tous les livres imprimés en Europe pendant la période de la presse mécanique, i.e. avant 1830 environ, en rassemblant des fichiers déjà compilés dans les différents établissements. Les douze fichiers composant actuellement la base sont :

- Edimbourg, National Library of Scotland (15 000 notices) ;
- La Haye, Koninklijke Bibliotheek (52 000 notices) ;
-Ljubljana, Bibliothèque Nationale et Universitaire (17 600 notices) ;
- Londres, British Library, K17 (26 000 notices) ;
- Londres, British Library, ISTC (28 000 notices) ;
- Paris, Bibliothèque Nationale de France (30 000 notices) ;
- Rome, ICCU (50 000 notices) ;
- Stockholm, Kungliga Biblioteket (2 bases, soit 56 000 notices) ;
- Zagreb, Bibliothèque Nationale et Universitaire (2 346 notices) ;
- Madrid, Biblioteca Nacional de España, (environ 11 000 notices) ;
- St Petersbourg, Bibliothèque nationale de Russie (4500 notices) ;

Avec les nouvelles notices provenant de la BnF, HPB contient plus de 792 000 notices en provenance de 11 pays européens.

De plus, l'adhésion au CERL donne accès à l'English Short-Title Catalogue (ESTC), fichier contenant au départ environ 400 000 notices sur des livres anglais du XVIII^{e}, et récemment étendu à toute l'impression anglaise de 1475 à 1800.

Il existe de nombreux autres catalogues collectifs en Europe semblables, dans leur conception, au CCFr : catalogues virtuels, ils sont en général développés par les bibliothèques nationales ou par des consortiums de bibliothèques, et fusionnent plusieurs catalogues de bibliothèques ou de réseaux, alimentés par un nombre important de notices de livres anciens rétroconverties. Parmi les plus important figurent le Karlsruher Virtueller Katalog (KVK)[44] regroupant 5 catalogues allemands dont celui de la Bayerische StaatBibliotek, le Catalogue Collectif de Belgique (CCB)[45], le catalogue collectif des bibliothèques italiennes sur le site du Servizio Bibliotecario Nazionale (SBN)[46] et de l'Instituto Centrale

[43] La base HPB est hébergée par le réseau bibliographique américain RLIN ; tous les renseignements sur HPB sont disponibles sur http://:www.cerl.org
[44] http://www.ubka.uni-karlsruhe.de
[45] http://www.libiskuleuven.ac.be/libis/ccb/
[46] http://www.sbn.it

per il Catalogo Unico (ICCU), le catalogue du Consortium of University Research Libraries (CURL)[47], groupement de 22 bibliothèques de recherche britanniques

Commencent également à apparaître des bases de données spécialisées, sur le modèle de leurs homologues « papier », dont la production reste – et doit rester - importante. Ainsi, l'Incunabula Short-Title Catalogue (ISTC), développé par la British Library et recensant environ 95 % des éditions antérieures à 1501 estimées[48] ; de même, la base EDIT16, lançé par l'ICCU, décrit les éditions imprimées en Italie entre 1501 et 1600.

Enfin, phénomène relativement récent et de plus en plus important, ces catalogues proposent des images numérisées de marques d'imprimeurs, de frontispices ou même d'exemplaires dans leur intégralité.

La plupart de ces catalogues collectifs ou de ces bases de données ne sont pas exclusivement réservés aux livres anciens. Il en va ainsi du SUDoc. Ainsi se trouve posée la question de leur insertion dans un système aux contours beaucoup plus larges.

[47] http://curl.ac.uk
[48] http://www.portico.bl.uk

II. Des ajustements nécessaires pour une intégration réussie

Dans la mesure où le SUDoc forme un catalogue non-spécialisé se pose la question de la place réservée au livre ancien, ainsi que les moyens mis en œuvre pour en assurer le signalement. A cet égard, l'amélioration du cadre normatif devrait s'accompagner d'une meilleure exploitation des potentialités du SUDoc.

1. Le livre ancien à l'épreuve du SUDoc

Une des gageures du SUDoc est de mettre à la disposition de tous les usagers – professionnels et public – un outil unique d'identification et de localisation de documents de tous types. Cette volonté « d'universalité » impose un système unique de traitement, le format UNIMARC, accompagné de toute une batterie de règles et de recommandations.

Or, le catalogage des livres anciens, profondément ancré dans une longue tradition, ne s'accompagne pas toujours, loin s'en faut, de cette universalisation des pratiques. Pour d'aucuns, le besoin de cohérence au sein de ce type de catalogue prévaut : il ne serait pas besoin de prendre en compte les spécificités propres au livre ancien, mais, au contraire, il y aurait obligation de se conformer au format de saisie, sauf à admettre la négation du principe même de catalogue partagé. Cette position, quelque peu extrémiste dans sa formulation, appelle toutefois à se poser la question de l'intégration du livre ancien dans le SUDoc.

1.1. La place du livre ancien dans le SUDoc.

Alors que le déploiement du SUDoc était, à la fin de septembre 2001, à mi-parcours, le catalogue contenait près de 280 000 notices de livres anciens, du XVI^{e} au XIX^{e} siècles[49], sur un total de 4 500 000 – soit 6 % de la totalité. Ce chiffre, non négligeable, devrait augmenter de manière significative avec la fin du déploiement, le catalogage courant et, à terme, l'intégration des notices rétroconverties versées par les bibliothèques universitaires.

A l'initiative de l'ABES, un groupe de travail, constitué d'une dizaine de spécialistes du livre ancien des bibliothèques de l'enseignement supérieur, a été mis en place début 2001. Ce groupe poursuit un triple objectif :

- vérifier l'adaptation du Système Universitaire de Documentation à la consultation et au catalogage du livre ancien (reprise des données et productions) ;

- étudier les spécificités du format UNIMARC pour le livre ancien et son application dans le SUDOC ;

- coordonner le catalogage du livre ancien dans le SUDoc.

Concernant ce dernier point, il est important de rappeler que les catalogueurs de livres anciens sont issus de traditions multiples de catalogage se référant à des normes différentes : l'ISBD(A) pour le réseau SIBIL, les AACR 2[50] pour le réseau AUROC, la norme interne de la BnF et la norme Z 44-074 pour le réseau BN-OPALE. A cela s'ajoutent des habitudes divergentes, liées à des formats hétérogènes de saisie (INTERMARC, SIBIL, USMARC), qui rendent d'autant plus impérieuse la nécessité d'harmoniser les pratiques de catalogage. La norme retenue par le SUDoc est la norme nationale Z 44-074 et les vedettes sont contrôlées sous RAMEAU. Le groupe « livre ancien » a par ailleurs rédigé un ensemble de "recommandations pour le catalogage du livre ancien dans le SUDoc

[49] 5 772 pour le XVI^{e}, 17 007 pour le XVII^{e}, 35 085 pour le XVIII^{e} et 215 066 pour le XIX^{e}.
[50] AACR 2 : Anglo-American Cataloging Rules (2d edition), dont il existe une adaptation européenne, mais qui ne fait pas de remarques particulières sur le livre ancien.

"[51], établies d'après la norme AFNOR, les pratiques de la BnF et les différentes zones UNIMARC concernées ; ce document est complété par des annexes qui mettent l'accent sur :

- la description des reliures
- les codes de fonction
- les abréviations
- les titres de forme

Fruit d'une réflexion collective, ces recommandations ne sont nullement figées et ont vocation à être augmentées, d'autant que les préconisations du format UNIMARC et la structuration du système PICA ont de nombreux impacts sur le traitement de certaines informations propres au livre ancien.

1.2. Avantages et inconvénients

Si cataloguer dans le système universitaire peut entraîner certains inconvénients liés à la structure du format UNIMARC adapté au système PICA, il n'en demeure pas moins que cette pratique offre d'indéniables avantages pour le catalogage du livre ancien.

Dans le système PICA, les notices appartiennent en effet à trois niveaux différents. Chacun de ces niveaux définit le type d'information concerné, ainsi que les modalités de traitement (saisie, consultation, échanges…) associées. D'une manière schématique, on peut considérer :

- un niveau 0 : notices bibligraphiques (données communes), notices d'autorité, notices de centres de ressources ;
- un niveau 1 : notices bibliographiques (données locales) ;
- un niveau 2 : notices d'exemplaire, données bibliographiques d'exemplaire.

Ces trois niveaux sont déterminés en vue de l'échange des données en provenance ou à destination du catalogue du SUDoc. Pour les notices de niveau 0, deux formats d'échange sont disponibles : UNIMARC et USMARC. En revanche,

[51] Cf Annexe 2.

seul le format UNIMARC est utilisé pour les notices de niveau 1 et 2 échangées. Il importe de préciser, sans rentrer plus avant dans ces détails techniques, que cette structuration influe de manière significative sur les pratiques de catalogage du livre ancien, dont en voici quelques applications.

1.2.1. Où est passé le $5 ?

" Créé pour les échanges de notices bibliographiques, le format UNIMARC ne se préoccupe pas [des particularités d'exemplaire] et se contente de réserver les zones 900 pour toute information locale. Toutefois, pour les besoins du livre ancien, il a introduit récemment la sous-zone $5 pour préciser que certaines notes ou certaines vedettes ne s'applique qu'à un exemplaire particulier. Cette structure permet d'intégrer les données d'exemplaire intéressantes à échanger dans la notice bibliographique, sans renoncer à ne créer qu'une seule notice bibliographique pour une édition donnée "[52].

Ex : 702 #1$ Cunningham $6 Arthur $4 110$5UK : X.200/175

Dans cet exemple, la zone 702 permet de mentionner « l'auteur secondaire » Arthur Cunningham, relieur (code de fonction 110) d'un exemplaire possédé par la British Library (UK), dont la cote est X.200/175.

L'intérêt, pour l'utilisateur de cette sous-zone, est double : non seulement elle permet d'éviter la catalogage à l'exemplaire, qui génère souvent des doublons – même si la notion de doublon n'est guère valide pour le livre ancien -, mais aussi – et surtout – un meilleur accès aux particularités d'exemplaire , étant donné que les zones 316 (note de l'exemplaire), 317 (note de provenance) et 702 (mention de responsabiblité secondaire) sont indexées.

Or, le système PICA ne gère pas le $5. En conséquence, si plusieurs bibliothèques veulent signaler un exemplaire d'une même édition, ces informations doivent être saisies non plus au niveau 0, mais au niveau 2. Toutefois, cette

[52] F. Leresche, op. cit., p. 235.

relégation entraîne un tout autre signalement des particularités d'exemplaire : les zones E316 et E317 du niveau 2 ne sont plus indexées et n'apparaissent plus sur l'interface publique, ce qui en limite singulièrement l'intérêt[53]. D'autre part, pour certaines bibliothèques, le fait que ces données ne soient pas affichées dans le SUDoc ne constituent pas en soi un problème puisque ces renseignements sont reversés dans le système local. En revanche, toutes les données locales ne sont pas reprises systématiquement par tous les SIBG. Même si l'ABES affirme que prévoir un accès au niveau local est possible, la prise en compte des particularités du livre ancien ne constitue pas toujours, quelles qu'en soient les raisons, une préoccupation majeure pour toutes les bibliothèques.

Pour contourner ce problème, grande est alors la tentation de recourir de manière systématique au catalogage à l'exemplaire, qui ne se justifie assurément pas toujours. Ce problème a été abordé lors de la dernière réunion du groupe « livre ancien »– l'ordre du jour : « le catalogage à l'exemplaire : quand se justifie-t-il ?» témoigne de l'actualité de ce point Il ressort des discussions, fort animées, qu'il appartient au catalogueur d'apprécier si les particularités de l'exemplaire (reliure-provenance) relèvent ou non du niveau 0. Quelques indications ont toutefois été émises : si la reliure est d'époque, il y aura intérêt à le signaler au niveau 0 ; en conséquence, un accès pourra être fait en 702 (code de fonction 110) si le relieur est connu ; dans cette logique, même s'il y a une mention de provenance obscure ou récurrente pour un fonds, la mention en sera faite également au niveau 0. A l'inverse, si les informations données ne révèlent rien d' « extraordinaire », elles seront renvoyées au niveau 2. Dans tous les cas, le choix doit être fait en toute cohérence.

[53] *Cf.* Annexe 3 : la notice de Jean Damascène présente des particularités d'exemplaire saisies au niveau 0, dans le champ 316 (cf. III-a) ; les informations apparaissent bien sur l'interface publique (cf. III-d). En revanche, les particularités d'exemplaire sont reléguées au niveau 2 dans la notice de la *Description des beautés de Gênes* (cf. III-f) et ne sont donc pas visibles pour l'usager (cf. III-g et h).

1.2.2. Les transferts dans les systèmes locaux.

Quelle que soit la solution adoptée, les informations seront transférées dans les systèmes locaux. Le principe est le suivant : les échanges de données entre le Système Universitaire et les systèmes locaux de gestion de bibliothèques permettent aux bibliothécaires participantes de récupérer localement les notices qu'elles ont produites ou localisées dans le catalogue collectif et de répercuter dans ce dernier, en retour, certaines modifications effectuées dans leur système local.

1.2.2.1. Contenu et format des échanges.

Du SUDoc vers le système local, les échanges permettront de fournir :

- des notices bibliographiques en format UNIMARC UBCIM ou USMARC
- des notices d'autorité, en format UNIMARC autorité (enrichi) ou USMARC autorité ;
- des notices d'exemplaire, suivant le format d'échange des données locales et d'exemplaire.

Du système local, on pourra faire remonter vers le SUDoc :

- des données d'exemplaire, dans le format d'échange des données locales et d'exemplaire, accompagnées du numéro PPN (=Pica Production Number, numéro d'une notice dans le SUDoc) de la notice bibliographique.

Les échanges réguliers de données entre le SUDoc et les systèmes locaux se feront en mode différé, par FTP : envoi à fréquence paramétrable (quotidien au minimum) des mises à jour, de la base centrale vers le système local, dans un fichier ISO 2709.

1.2.2.2. Quelques anomalies.

En cette période de déploiement, les transferts de données du SUDoc vers les systèmes locaux ont entraîné un gros travail de vérification, qui ne s'est pas avéré inutile. En effet, beaucoup d'ajouts manuels ont dû être effectués, pour des raisons d'ailleurs très variées. Des étiquettes ont pu ainsi être interverties ; ainsi, la zone 210, correspondant à l'intitulé de l'adresse, s'est retrouvée traduite, dans une SIGB, par « publié par » ; des actes royaux sont retrouvés sans dates ; des auteurs supposés ont été oubliés dans une sous-zone, etc. De même, la ponctuation prescrite n'apparaît pas toujours à la place attendue…

Deux raisons peuvent être alléguées : d'une part, les SIGB ne sont pas toujours opérants, malgré un cahier des charges préétabli dans le cadre du projet SUDoc ; d'autre part, la différence de format qui peut exister entre le système local et le SUDoc est génératrice d'erreurs. A terme, il serait à ce titre intéressant que tous les établissements participant au SUDoc utilisent au niveau local le format UNIMARC : une même logique de catalogage rendrait alors les échanges de données beaucoup plus fiables.

1.2.3. Format UNIMARC et norme Z 44-074 : quelques inadéquations.

Outre les problèmes de l'échange de données, la saisie des notices de livre ancien en format UNIMARC induit des pratiques qui ne sont pas toujours exactement dans l'esprit de la norme Z 44-074. Les données à saisir au niveau du bloc des informations descriptives (bloc 2XX) doivent être, selon la norme, relevées de façon la plus fidèle et complète, telles qu'elles apparaissent dans la publication, avec ou sans ponctuation prescrite. Parallèlement, le format UNIMARC propose un maillage complexe de zones et de sous-zones qui donnent une impression de redondance et de découpage de l'information, système conçu pour l'indexation. A cet effet, les « recommandations pour le catalogage des livres anciens et précieux dans le SU » apportent quelques solutions.

1.2.3.1. Emploi des capitales.

Alors que la norme française prescrit une majuscule "à la première lettre du premier mot du titre servant au classement "[54], cet usage n'a plus cours dans le SUDoc où le premier mot servant au classement est précédé du pointeur @. La BnF ne note pas non plus de majuscule à l'initiale du premier mot significatif, mais le note lorsque ce titre apparaît à l'intérieur du 200.

1.2.3.2. Mention de l'édition.

Dans la norme AFNOR, la mention d'édition fait l'objet d'une zone particulière, alors qu'elle doit être incluse dans la zone 200 du format UNIMARC ; toutefois, si la mention d'édition n'est pas associée par la typographie au titre ou à l'adresse bibliographique, la zone 205 est alors utilisée.

1.2.3.3. L'adresse.

La norme AFNOR distingue, dans la zone de l'adresse, le lieu principal de publication, la mention de publication et la date de publication, qui sont tous trois à transcrire de façon normalisée :

Ex : Gênes : chez Yves Gravier, 1781

La rédaction en UNIMARC est plus fidèle à l'édition : l'adresse complète est restituée et comprend la date telle qu'elle figure sur la page titre[55] ; cette date est ensuite obligatoirement redonnée dans une seconde sous-zone, en chiffre arabe.

[54] Cf. norme p.10.
[55] Cette pratique suit celle de la BnF.

Ex : 210 ##$a A Gênes MDCCLXXXI chez Yves Gravier sous la loge des Banqui $d 1781

La ville d'édition doit être ensuite reprise dans le bloc de l'indexation matière, en 620 (accès par le lien d'édition) :

Ex : 620 ##$a IT$d Genova

A ce propos, le groupe « livre ancien » suggère d'enrichir les autorités de toutes les formes des noms de ville rencontrées dans les adresse des livres anciens et de créer un lien aux zones 620.

1.2.3.4. La collation.

En affichage ISBD du SUDoc, tous les exposants sont redescendus sur la ligne, ce qui ne permet plus de donner le format bibliographique, conformément à la norme française, en chiffres suivis de ° (2°, 4°, 8°,12°, 16°…). Dans un premier temps, il a donc été nécessaire d'indiquer les formats simplement par 1, 2, 3, etc. mais, une fois encore, l'affichage ISBD donnait, après la ponctuation prescrite(;), un simple chiffre, guère parlant pour l'utilisateur. Seront donc finalement utilisés, en $d de la zone 215, les formes in-fol(io), in-4, in-8, etc, beaucoup plus évocatrices[56].

1.2.4. Les codes de fonction.

Chaque mention de responsabilité doit être, en format UNIMARC, assorti d'un code de fonction. Le choix doit être, bien évidemment, opéré en fonction de l'abréviation qui apparaît en clair (ISBD). Les catalogueurs de livre ancien puisent dans la longue liste proposée dans le Manuel UNIMARC, liste qui reflète toutefois une réalité contemporaine plus familière aux différents intervenants du monde du

livre. Ainsi, il n'existe guère de consensus autour de la fonction « imprimeur-libraire » ; trois codes sont, au contraire, en concurrence : 160 (= libraire et marchand-libraire d'estampes /libr.), 610 (= imprimeur / impr.) et 650 (= éditeur commercial et imprimeur-libraire /ed.), ce dernier semblant le mieux refléter la réalité de la fonction des imprimeurs-libraires de l'édition ancienne, en dépit d'une abréviation nullement satisfaisante. Demande a été faite à l'ABES de subdiviser ce code pour en extraire deux abréviations (ed. et impr.libr.).

1.2.5. Les autorités.

Pour autant, ces inconvénients sont compensés par un certain nombre d'avantages du système, qui intéressent tout particulièrement les fonds anciens :

- La gestion des autorités de tous les points d'accès (personnes physiques, collectivités, titres uniformes, auteurs-titres, matières, etc.) ;

- Les liens entre notices bibliographiques ;

- Les liens entre les pièces d'un recueil et le recueil ou l'ouvrage dépouillé.

La gestion des autorités est une dimension essentielle du catalogage dans le SUDoc. En effet, dans l'idéal, toute vedette (auteur ou matière) doit être liée à une notice d'autorité. Le système des autorités permet de créer la cohérence de la base bibliographique, de faciliter la distinction entre des homonymes ainsi que la recherche en permettant l'indexation. Toute notice contient a minima, outre des données codées, la forme unique retenue, une note pour lever toute ambiguïté, les formes rejetées et les sources consultées avec profit.

En l'absence d'un format national pour les notices d'autorité, ce schéma suit le format INTERMARC (A), utilisé par la BnF, qui constitue le format de référence pour les notices d'autorité. Il existe par ailleurs un format UNIMARC/autorité, mais qui reproduit les recommandations des Guidelines for Authority and References Entries (GARE)[57], recommandations devenues bien archaïques dans le contexte d'une gestion uniformisée des fichiers d'autorité.

Les notices d'autorité sont ainsi créées par la BnF et les grandes bases de données, dont le SUDoc. A son ouverture, la base contenait 700 000 notices

[56] Un problème identique se pose pour le relevé des signatures ; pour sa résolution, cf. Annexe 3.

d'autorités issues des fichiers de la BnF et du Thesaurus FMeSH de l'INSERM[58]. Au 31 octobre, ce chiffre atteignait environ 950 000 notices, y compris celle de la base d'appui. Avant toute création, le catalogueur doit effectivement s'assurer que le notice recherchée ne se trouve, ni dans la base de production, ni dans la base d'appui. Si elle se trouve dans cette dernière, la manipulation est un peu lourde : au lieu d'une simple dérivation ou d'un couper-coller, ce qui allègerait cette base destinée uniquement aux notices d'autorité non liées à une notice bibliographique, le catalogueur copie simplement la notice choisie pour la coller, créant ainsi une notice jumelle dans la base de production, ce qui revient en quelque sorte à générer un doublon, pourtant « bête noire » du SUDoc. Le procédé gagnerait donc à être simplifié. Par ailleurs, la qualité des notices d'autorité de la base d'appui est très variable, certaines n'étant que des embryons de notices (un simple nom).

A l'exception notable des autorités imprimeurs-libraires, prérogative de la BnF, toutes les notices d'autorité doivent être créées par les établissements, pour être ensuite harmonisées par les experts du réseau et enfin soumises à l'approbation de la BnF.

"La notice d'autorité est reliée par un lien informatique à la zone adéquate d'une ou de plusieurs notices bibliographiques et à la sous-zone dédiée aux liens ($3 dans le format UNIMARC). Dans le Système Universitaire de Documentation, ce lien est constitué, au sein de la notice bibliographique, par le numéro de la notice d'autorité, « PPN » en langage PICA .

Le lien entre la notice d'autorité et les données bibliographiques est actif ; lors d'une mise à jour de la forme d'autorité, ce lien génère la modification automatique de toutes les notices bibliographiques liées à cette autorité, évitant ainsi au catalogueur ou à l'administrateur de la base de corriger, une par une, les notices bibliographiques concernées."[59]

---

[57] Guidelines for authority and references entries. Londres : IFLA, 1984.
[58] FmeSH : French Medical Subject Headings ; INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche.
[59] E. Coulouma. Petit Glossaire. In *Arabesques*, n° 15, p. 7.

1.2.6. Indexation matière propre au livre ancien.

Outre les autorités du répertoire RAMEAU, qu'il convient souvent de compléter par « ouvrages avant 1800 », étant donné l'écart existant entre les informations contenues dans les ouvrages anciens et les réalités contemporaines, les catalogueurs de livres anciens peuvent recourir à la classification systématique « Brunet-Parguez », dont la version de 1985 a été revue et corrigée par Elisabeth Coulouma de l'ABES[60].

On peut ainsi effectuer une recherche thématique sur les indices de la table, par l'index « tous les mots de la notice » dans l'interface publique, par l'index CLA (Classifications) dans l'interface professionnelle. Lors du catalogage, l'indice est saisi dans le champ 686$a, suivi du code du système en $2.

2. Des évolutions possibles.

Fort de toutes ces observations, il convient, au terme de cette étude, d'envisager des pistes de solutions qui, d'une part, permettrait une meilleure harmonisation des pratiques des catalogueurs au sein du catalogue collectif du SUDoc, tout en répondant encore mieux, de l'autre, aux attentes des utilisateurs, voire – peut-être - les devanceraient.

2.1. La révision de la norme Z 44-074 : quelques suggestions.

A l'ère des catalogues informatisés et des réseaux, le catalogue " doit à la fois appliquer des règles de description bibliographiques, des règles concernant les

[60] Ce document peut être consulté, imprimé ou téléchargé à partir du site de l'ABES (http://www.abes.fr).

accès à cette description, des règles de construction des filières d'autorité et des règles concernant le fonctionnement du système (…) Les divers manuels, normes, règles (…) sont-ils cohérents entre eux ? Hélas, pas toujours."[61].

Conscients de cette situation, les différents groupes de travail sur le catalogage du livre ancien observent et évaluent les pratiques dans le but d'identifier quelques règles en usage et proposer, parfois, l'élargissement de la norme à d'autre supports (cartes, plans, manuscrits,…).

2.1.1. La seconde édition de l'ISBD(A)

Au moment de la conception et de l'apparition de l'ISBD(A), il a été décidé qu'un comité de révision serait constitué au bout de 5 ans. Les enquêtes menées auprès des agences bibliographiques nationales et les commentaires assortis de suggestions, notamment de la British Library, ont débouché sur la rédaction d'une seconde édition, en 1991, qui est restée très proche, tant sur la forme que sur l'esprit, de l'édition originale. Toutefois, quelques précisions ou ajouts ont été apportés : outre le souci de clarifier la formulation des données, est ainsi affirmé le maintien des caractéristiques du livre ancien en demandant la transcription exacte des titres (respect de l'ordre de la page de titre autant que possible et liberté de suivre ou non la ponctuation prescrite). Le caractère facultatif de l'usage de l'empreinte a été confirmé à nouveau, même si les modes de transcription ont été, depuis la première édition, « normalisés »[62]. L'argument avancé par le groupe de travail pour ne pas pressentir la zone de l'empreinte comme champ obligatoire, repose sur la constatation suivante : le relevé de l'empreinte n'est pas un moyen infaillible d'identification d'un texte et ne justifie donc pas que l'on consacre à son calcul un temps trop important.

L'accent a été également mis sur la résolution des problèmes liés aux écrits en caractères non-latins : les recommandations de l'IFLA s'ouvrent à d'autres

[61] M. Witt. La normalisation et le bibliothécaire. In *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1993, p. 38.
[62] *Empreintes*. Paris : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 1984.

textes, ce qui revient à reconnaître, notamment, les spécificités des éditions orientales.

Enfin, sur le plan formel, la seconde édition s'est trouvée enrichie d'un index, outil précieux pour le catalogage, et d'exemples supplémentaires, rejetés en annexes. Les définitions proposées en début d'édition ont été également augmentées, passant de 35 à 51.

2.1.2. Le catalogage informatisé : deux niveaux de normalisation.

Il importe de garder à l'esprit que le catalogage informatisé est soumis à deux niveaux de normalisation :

Le premier, représenté par les règles de catalogage, porte sur le contenu et la structure de l'information (rédaction des notices descriptives, formes et structures des points d'accès) ;

Le second, celui du format, étiquette les éléments d'information définis par les règles de catalogage et met en forme un certain nombre d'informations qui ne relèvent pas de ces règles (données codées, liens,…).

Le respect de ces niveaux est indispensable pour la rédaction des notices et des points d'accès.

La norme AFNOR Z 44-074 datant de 1986, certains pensent que l'utilisation de normes non prévues pour l'informatique – et notamment pour cataloguer au format UNIMARC – pourrait, à terme, poser problème. De fait, et pour s'en tenir au niveau de la structure générale, les sept zones de l'ISBD(A) ne coïncident pas systématiquement avec les champs du format UNIMARC, en particulier la zone des notes. De même, tous les points d'accès qui enrichissent les notices bibliographiques ne sont pas stricto sensu réglementés par une norme nationale. Dans la pratique, c'est le modèle de la BnF qui est suivi, sans qu'il soit toutefois officialisé dans le cadre d'une norme AFNOR.

L'outil idéal de catalogage serait, en quelque sorte, un manuel « bilingue », présentant, en regard des règles de catalogage édictées par la norme, les codages du format UNIMARC. Or, il se trouve qu'un document de ce type existe : il s'agit

du manuel de catalogage automatisé en format INTERMARC, déjà mentionné, élaboré pour la rédaction du catalogue des ouvrages anonymes de la BN au moment où l'établissement projetait la constitution d'une grande base de données bibliographiques, préfiguration du SI.

Il est permis d'en concevoir un double regret : que ce document idoine ne convienne qu'au seul format INTERMARC et que, corrolaire de ce constat, les bibliothèques françaises ne cataloguent pas dans un même format. A une époque où la tendance est à l'harmonisation, une telle dichotomie ne devrait plus être de mise. De plus, quelle peut être la validité d'une norme nationale qui n'est pas concrètement suivie par la bibliothèque nationale ? Il est donc temps de rapprocher officiellement ces différentes pratiques.

2.1.3. Des propositions.

Sans entrer dans le détail de tous les éléments de la norme Z 44-074 qui devraient être revus, il importe ici d'insister sur les quelques points qui reviennent avec récurrence, notamment dans le cadre des réunions du groupe « livre ancien » de l'ABES.

2.1.3.1. L'empreinte.

Outre la mention de l'adresse et du format dont il a déjà été question, le relevé des empreintes, qui pose par ailleurs le problème des éditions composites, tend à devenir obsolète. C'est pourquoi il conviendrait de rendre cette zone facultative, à l'instar des recommandations de l'ISBD(A).

2.1.3.2. Pour un outil normatif plus pratique

En dépit de la place de plus en plus prépondérante du manuel UNIMARC, la norme de catalogage reste l'outil de référence des catalogueurs de livre ancien. C'est pourquoi quelques ajouts en rendraient l'utilisation plus bénéfique :

- Mise à disposition d'une liste d'abréviations autorisées beaucoup plus étoffée, sur le modèle, peut-être, de celle qui accompagne les recommandations du groupe « livre ancien » ;

- Regroupement des exemples – au demeurant fort nombreux et judicieusement présentés en regard d'une reproduction de la page de titre de l'édition – par zone, voire en sous-zone, dans le corps de la norme, plutôt que leur rejet en annexe ;

- Enrichissement du lexique (31 entrées dans la norme AFNOR pour 50 dans la seconde édition de l'ISBD(A) ;

- Recommandations pour la présentation des vedettes- auteurs (personnes physiques et collectivités/principal et secondaire) et des vedettes-titres (uniforme – de forme), d'autant que, " s'agissant d'un catalogue informatisé, la procédure la plus importante est celle de l'indexation (…). C'est son bon déroulement qui garantit l'accès au catalogue – et donc aux documents. La qualité d'une base de données, c'est avant tout la qualité de ses points d'accès, leur cohésion (…). Il est indispensable de se donner des règles pour la rédaction des points d'accès "[63]. Le manuel de catalogage informatisé, utilisé par le service de l'inventaire de la BnF, en précise leur objet et leur mode de saisie [64];

- Réactualisation de la bibliographie : l'ouvrage de Murielle Védrine, même réédité en 1990, est aujourd'hui daté. Il n'existe toutefois pas d'éditions récentes qui recenseraient, de façon exhaustive, les références utiles au traitement du livre ancien en intégrant également les références électroniques de plus en plus nombreuses. En outre, les catalogueurs de livre ancien n'ont pas à leur disposition d'autres documents que celui de la BnF pour les formes abrégées des principaux répertoires bibliographiques ; le groupe « livre ancien » travaille actuellement sur ce sujet ;

- Un index.

2.1.3.3. Une version allégée ?

[63] P. C. Le Pape, *Cataloguer en Unimarc, un jeu d'enfant*. Paris : Equinoxe/Fédération Française de coopération entre Bibliothèques, 1993

[64] Pour l'établissement des vedettes, cf. normes Z 44-060 et Z 44-061.

La norme Z 44-074 propose actuellement, pour chacune des zones, une description allégée. Cette pratique, qui entend répondre à des besoins de description moins complète pour certains établissements, peut s'inscrire dans le cadre du catalogage partagé au sein du SUDoc. En effet, à moins que la notice ne soit verrouillée, " cette description peut aussi n'être qu'une étape intermédiaire, le grand principe étant de permettre l'enrichissement de la description allégée par les ajouts de différents éléments omis, sans avoir à modifier les éléments déjà transmis, ces derniers devant figurer dans la forme définitive "[65].

Cependant, dans un esprit pratique, il conviendrait de renvoyer les règles pour une description allégée en annexe et / ou de les éditer dans un fascicule à part.

2.2. Perspectives.

Bien que la phase de déploiement du SUDoc ne soit pas encore achevée, il est permis, au terme de cette étude, de dessiner quelques perspectives, tant pour les catalogueurs que pour les utilisateurs.

2.2.1. Côté professionnel

Le rapprochement entre l'hétérogénéité des pratiques de catalogage et l'obligation de se conformer à des règles identiques supposent de répondre à des besoins de formation professionnelle qui ont été parfois sous-estimés. Un catalogueur qui n'aurait jamais travaillé que dans le système AUROC doit ainsi se former au système PICA, au format UNIMARC, au langage RAMEAU, à la norme Z 44-074, ce qui appelle de sa part un lourd investissement. A cela s'ajoute le fait que les moyens mis à disposition pour le livre ancien se révèlent très inégaux : entre le département de la Réserve de la bibliothèque Sainte Geneviève, qui

[65] M. R. Cazabon. Un catalogage allégé. In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1993, n° 5, p. 43.

dispose d'une remarquable collection de travail, et une bibliothèque dont la conservation n'est pas la vocation première, la définition des priorités, et donc les écarts de budget, peuvent être considérables. Sans doute faudrait-il chercher à remédier à cette disparité contraire à l'esprit même d'un catalogue collectif.

Celui-ci est pourtant perçu par nombre de catalogueurs comme favorisant la réflexion bibliographique, qui se nourrit de l'expérience des autres. Le groupe « livre ancien » en offre d'ailleurs l'exemple parfait. Aussi serait-il envisageable, dans le même esprit et dans le but de donner la parole au plus grand nombre, de créer un forum de discussion, dont l'harmonisation serait confiée à l'ABES, sur le catalogage du livre ancien. Il existe certes, en effet, une liste de discussion, SUCAT, mais celle-ci n'est nullement spécialisée et les échanges propres au livre ancien s'y trouvent de ce fait complètement noyés.

2.2.2. Côté public.

Dans sa forme la plus simple, une typologie des « lecteurs » de livres anciens retiendra une approche binaire centrée sur les finalités de l'activité de recherche qui peut se faire, soit sur le plan textuel – pour nombre d'universitaires - , soit sur l'aspect bibliographique et matériel – pour les historiens du livre et les bibliophiles. Mais, qu'elle que soit cette finalité, " l'inventaire descriptif normalisé, le catalogue, est le préalable indispensable à toute exploitation scientifique "[66]. C'est pourquoi il importe de " s'interroger sur la nature même du signalement : de la notice ultraminimale type « conversion CCF » (au moins le titre) au texte intégral, en passant par la notice enrichie d'images, une vaste gamme de possibilités s'ouvre dans l'immense champ « néotechnologique » actuel et à venir où règne tout à la fois la plus grande inventivité et parfois…une joyeuse anarchie "[67]. Même si les notices de livres anciens contenues dans le SUDoc sont, pour l'instant, de qualité inégale, en raison notamment de l'hétérogénéité des catalogues fusionnés et de la jeunesse du système, beaucoup de description sont

[66] A. Charon-Parent, L'exploitation scientifique du patrimoine écrit. In *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997 ; p. 272.
[67] G. Eboli, op. cit., p. 216.

assurément appelées à être enrichies, d'autant que " les méthodes même d'élaboration du catalogue stimulent les interrogations des chercheurs "[68].

2.2.3. Enrichissement du SUDoc.

Une fois les campagnes de rétroconversion achevées, de nombreuses notices de livres anciens seront versées dans la base du SUDoc, à condition toutefois, dans un souci d'harmonisation de la base, qu'elles soient au préalable rigoureusement vérifiées.

" La numérisation est un facteur d'évolution des catalogues par l'enrichissement qu'elle peut apporter aux notices. Pouvoir fournir, intégrée à la notice ou liée à celle-ci, la reproduction de certaines parties du document décrit, les plus significatives et importantes pour la recherche (table des matières d'un ouvrage, page de titre et/ou colophon d'une édition ancienne, extrait de privilège dans certains cas, etc.), ou même sa reproduction intégrale (seule solution satisfaisante dans le cas de l'image fixe) fait du catalogue un outil de recherche performant et puissant, dans la mesure où cette numérisation est de bonne qualité (haute définition de l'image, numérisation en mode texte des éléments textuels, tels que sommaires ou parties liminaires) et intègre les outils nécessaires à l'exploitation pour la recherche des documents numérisés (structuration des données, constitution de fichiers inverses permettant l'indexation par mots, etc.). L'accès au document numérisé (ou à des extraits de celui-ci) dès la consultation du catalogue permet en outre d'éviter dans bien des cas le recours aux documents originaux, lorsqu'il a pour seule fin l'identification du document pertinent "[69]. La structuration du SUDoc permet aujourd'hui de créer un lien (dans le champ 856 en UNIMARC) pour accéder à une base de données numérisées qui peut être, par exemple, une base de type Access, hébergée par une bibliothèque, ou encore une base d'ornements typographiques ou de filigranes[70]. L'exemple de la bibliothèque

---

[68] A. Charon-Parent, *op. cit.*, p. 273.
[69] .F Leresche, *op. cit.*, p. 238.
[70] Pour les ornements typographiques, bases *Moriane* (http://WWW.ulg.ac.be/moriane/hislivre.htm) et *Passe-Partout*

municipale de Valenciennes, pionnière en la matière, mérite d'être largement suivie par les bibliothèques participant au SUDoc : après la numérisation d'une collection de livres du XVI[e], " le catalogage, associé au relevé des pages-clés et des particularités d'exemplaire [permet] de constituer enfin un instrument de travail pour les historiens de la Renaissance et de la Réforme de Valenciennes "[71]. De nombreux projets de numérisation de collections remarquables, conservées par les établissements de l'enseignement supérieur, devraient ainsi déboucher sur une meilleure exploitation scientifique des documents reproduits.

Enfin, les utilisateurs auront accès, à très brève échéance, aux bases d'enluminures de la bibliothèque Sainte-Geneviève et de la bibliothèque Mazarine, via WebDOC, le module d'accès aux documents électroniques des bibliothèques intégré au SUDoc. Par ce biais, les utilisateurs pourront visualiser les images indexées[72].

(*http://www.unil.ch/BCU/docs/collecti/res_prec/todai_intro.html*) ; pour les filigranes, base *Thomas L. Gravell Watermark Archive* (http://128.173.125.124:591/DBs/Gravell/default.htm)

[71] M. P. Dion, Une expérience multimédia : le catalogue de la bibliothèque municipale de Valenciennes. In *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 1996, p. 47.

[72] M. H. de La Mure, La base d'enluminures de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Genèse et principes. In *Bulletins de bibliothèques de France*, n° 1, 2001, pp. 124-126.

Si la question, au terme de cette étude, était de savoir si le Système Universitaire de Documentation est un atout pour le livre ancien, la réponse ne serait peut-être pas aisée. D'aucuns diront que c'est un peu précoce. Certes, la phase de déploiement n'est pas encore achevée, mais les potentialités du SUDoc sont considérables et loin d'être toutes exploitées. Il serait donc dommageable que le livre ancien en soit le grand absent, alors qu'il figure en bonne place dans nombre de grandes bases européennes. L'intégration au CCFr du SUDoc français n'aurait plus toute sa validité, ni sa pertinence, si les bibliothèques de l'enseignement supérieur n'y signalaient pas leurs fonds anciens, attestant ainsi de leur richesse.

C'est pourquoi, pour que tous les catalogueurs du livre ancien puissent relever ce nouveau défi, des ajustements nécessaires doivent être réalisés, non seulement au sein de l'ABES, mais aussi dans le cadre de la révision de la norme.

Enfin, peut-être faudrait-il que soient harmonisées toutes les pratiques et qu'il n'y ait plus qu'une seule "culture" de catalogage du livre ancien, au niveau national, voire même européen.

Bibliographie

1. Références sur le Système Universitaire de Documentation (SUDoc)

DESRICHARD, Yves et GROS, Jacqueline. Vers un catalogue unique. *In Arabesques*, n° 5, 1997, p. 2.

JOLLY, Claude. Les enjeux du "Système Universitaire". *In Arabesques*, hors-série mars 1997, p.1.

ROUMIEUX, Olivier. Les BU tissent leur toile. *In Archimag*, n° 141, 2001, pp. 4-6.

Outre ces références, on consultera avec profit les publications de l'ABES : le *Bulletin d'Information Mensuelle* (BIM) et la revue *Arabesques*.

2. Normes

Association française de normalisation. *Z 44-074. Catalogage des monographies anciennes : Rédaction de la notice bibliographique*. Paris : AFNOR, 1986.

ACCART, Jean-Philippe. Des normes à votre service. *In Archimag*, n° 136, pp. 22-24.

La Normalisation, numéro thématique du *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1993.

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques. *Guidelines for authority and reference entries* / recommended by the Working group on an international authority system ; Londres : IFLA international programme for UBC, 1984.

ISBD(A) : International Standard Bibliographic Description for older monographic publications (Antiquarian). Paris : Saur, 1991.

LERESCHE, Françoise. Normes et thésaurus : des outils pour un langage commun. *In Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives* / sous la direction de J. P. Oddos. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, pp. 221-244.
Library of Congress. *Bibliographic description of rare books : rules formulated under AACR 2 and ISBD(A) for the descriptive cataloging of rare books and other special printed materials* / Library of Congress available from the Cataloging Distribution Service, 1981.

3. Catalogage

3.1. Histoire du catalogage

BERTRAND, Anne-Marie. *Les Bibliothèques*. Paris : Editions La Découverte, 1998.
DESGRAVES, Louis. Le catalogage des fonds. *In Histoire des bibliothèques françaises. III, Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e^ siècle : 1789-1914*/sous la direction de D. Varry. Paris : Promodis – Editions du Cercle de la Librairie, 1991, pp. 165-181.

MANGUEL, Albert. *Une histoire de la lecture*. Arles : Actes Sud pour la traduction française, 1998.

NEBBIAI-DALLA GUARDA, Donatella. Classifications et classements. In *Histoire des bibliothèques françaises. I, Les bibliothèques médiévales : du VI^e^ siècle à 1530* / sous la direction de A. Vernet. Paris : Promodis-Editions du Cercle de la Librairie, 1989.
PALLIER, Denis, *Les Bibliothèques*. 9^ème^ édition. Paris : Presses Universitaires de France, 2000.
VIARDOT, Jean. Naissance de la bibliophilie : les cabinets de livres rares. *In Histoire des bibliothèques françaises. II, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime : 1530-1789* / sous la direction de C. Jolly. Paris : Promodis – Editions du Cercle de la Librairie, 1988, pp. 269-289.

3.2. Pratiques

Bibliothèque nationale de France. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Direction de l'information scientifique et technique et des bibliothèques. *Format de données locales.* Paris : BnF, 1994.

DUCLOS-FAURE, Danièle. Bibliothèque Nationale. *Manuel de catalogage automatisé des livres anciens en format Intermarc*. Paris : Bibliothèque Nationale, 1987.

DUSSERT-CARBONE, Isabelle et CAZABON, Marie-Renée. *Le catalogage : méthode et pratiques. I, monographies et publications en série*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1994.

FALCAND, Suzanne. *Cataloguer : mode d'emploi : initiation aux techniques de catalogage*. Paris : AFB, 1997.

Format INTERMARC(A) notices d'autorité : manuel à l'usage des catalogueurs participant à la base BN-OPALE. Paris : BN, 1992.

3.3. Format UNIMARC

IFLA UBCIM Programme. *UNIMARC / Autorités : format universel pour les autorités*. Paris : BnF, 1996.

LE PAPE, Philippe-Corentin. *Cataloguer en UNIMARC, un jeu d'enfant : monographies imprimées, publications en série*. Paris : Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques / Equinoxe, 1993.

Recommandation 995 sur la fourniture de données locales dans les échanges de notices bibliographiques en UNIMARC accompagnant le prêt ou le dépôt d'exemplaires : http://www.abf.asso.fr/html/recom995.htm

Recommandations pour l'échange de données d'exemplaires en format UNIMARC : http://www.bnf.fr/web-bnf/infopro/normes/unimarc.htm (BnF, déchargeable en format rtf) et http://www.abes.fr/formatex.htm (ABES, version html)

IFLA UBCIM. UNIMARC. *Autorités : format universel pour les autorités; édition française établie par la BnF*. Paris : BnF, 1996.

Universal Bibliographic Control and International MARC programme. *Manuel UNIMARC: version française* / [Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques. Munich ; Londres ; Paris … : K. G. Saur, 1991.

4. Signalement du livre ancien

ARNOULT, Jean-Marie. Direction du livre et de la lecture. *Catalogage et exploitation des livres anciens : liste d'ouvrages de base*. Paris : Ministère de la Culture, 1982.

CHARON-PARENT, Annie. L'exploitation scientifique du patrimoine écrit. *In Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives* / sous la direction de J. P. Oddos. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, pp. 259-290.

COULOUMA, Elisabeth. Livres anciens et précieux. In *Arabesques*, n° 18.

DION, Marie-Pierre. Une Expérience Multimédia : le catalogue de la bibliothèque de Valenciennes. In *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 1, 1996, pp. 47-55.

DULAC, G. Le catalogage informatisé appliqué aux documents anciens. *In A fonds anciens techniques modernes. Les bibliothèques face à leur patrimoine*. Congrès du CERBRAL, 7-8 juin 1986. Toulouse, 1986, pp. 30-32.

DUREAU, Jeanne-Marie et MARLAND, Marie-Anne. *Catalogage des livres anciens : recueil d'exemples destinés à illustrer les recommandations du projet de norme ISBD(A*). Villeurbanne : ENSB, 1976. Nouvelle édition corrigée et augmentée, Villeurbanne : ENSB, 1982.

EBOLI, Gilles. Le signalement des collections patrimoniales. *In Le patrimoine, pratiques et perspectives* / sous la direction de J. P. Oddos. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, p. 207-220.

LESAGE, Claire et NETCHINE, Eve. Deux millions d'aiguilles et cinquante-cinq meules de foin. *In Nouvelles du Livre Ancien*, n° 102, p. 2-3.

Ministère de la Culture et de la Francophonie, Direction du Livre et de la Lecture. *Recommandations pour le catalogage des livres anciens en UNIMARC*. Paris : Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques, 1993.

ODDOS, Jean-Paul. *Le patrimoine : histoire, pratiques et perspectives*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie. 1997.

VEDRINE, Mireille. *200 références pour le livre ancien : du manuscrit à 1900*. Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1990. 2ème édition revue et corrigée par Catherine Durand et Pierre Gruiard. Villeurbanne : ENSB, 1990.

ANNEXES

Annexe 1 : le calendrier du déploiement du SUDoc

Calendrier prévisionnel du déploiement du SU

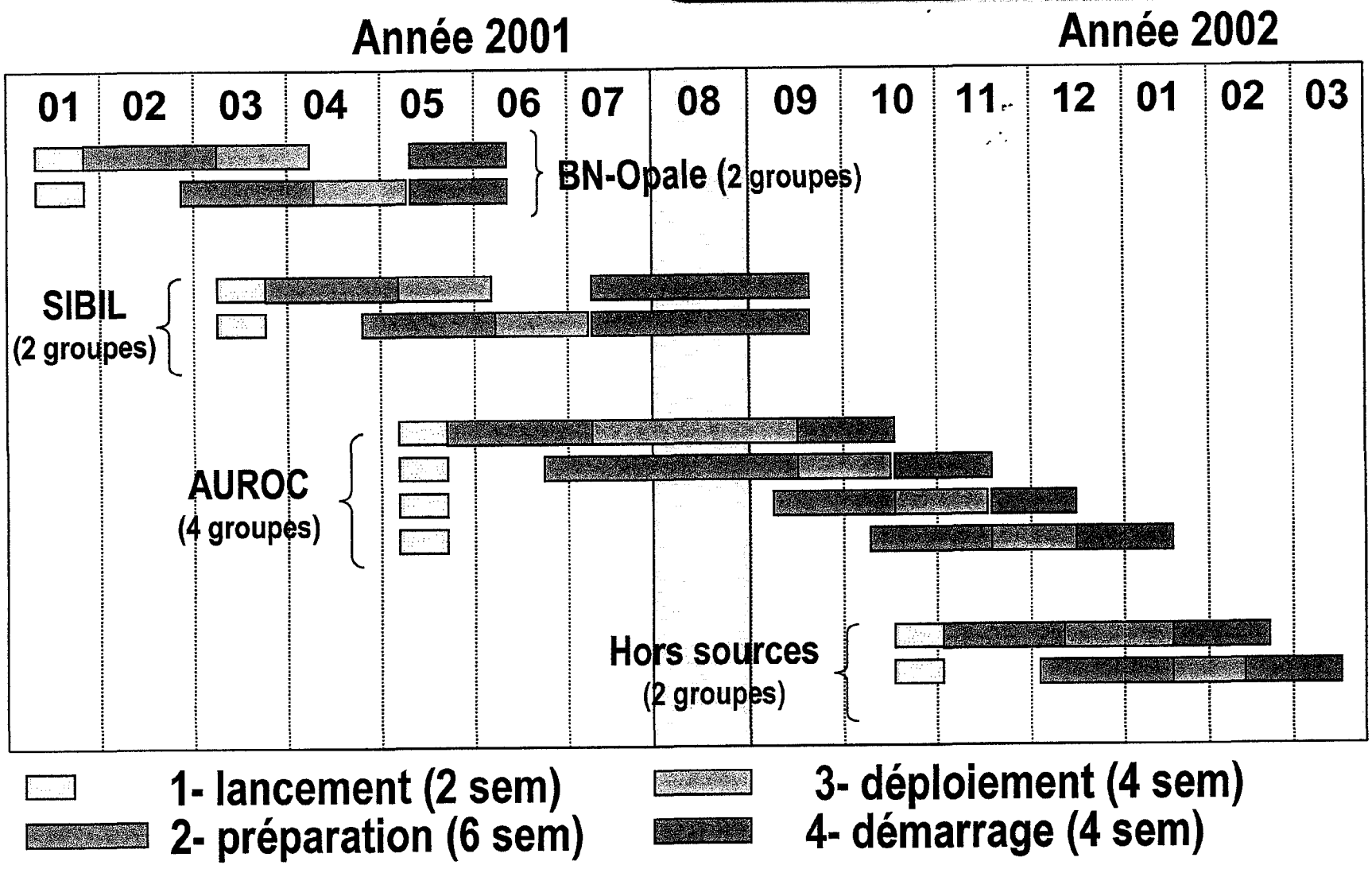

Annexe 2 : recommandations du groupe “livre ancien” de l’ABES

Recommandations pour le catalogage des livres anciens et précieux dans le SU (projet)

Remarques générales

- Critère de sélection des livres anciens : on choisira à l'avenir la date de 1830 date choisie par la base HPB . La date de 1810 avait été choisie lors de la reprise des données dans le SU pour les documents à NE PAS dédoublonner.
- Emploi de normes de catalogage spécifiques pour les livres anciens

Dédoublonnage ou non-dédoublonnage

Dédoublonnage des ouvrages postérieurs à 1830 ne présentant pas de particularités d'exemplaire indexables : Une notice va primer, l'autre disparaître, à l'exception de quelques zones qui seront ajoutées à la première notice : les numéros de notice (numéros source), les zones 3XX qui ne sont pas présentes dans la première notice, les zones 6XX dont le contenu du $a serait différent des contenus des 6XX$a de la première notice ; la notice qui prime est, pour la reprise, celle de BNOpale, et en production, la notice déjà présente dans le SU

-Les bibliothèques ne disposant pas de service spécifique de livre ancien ne pourront pas toujours faire le catalogage livre en main. Les notices pourront parfois être saisies à partir de fiches et enrichies ensuite des mentions d'appartenance. Les particularités d'exemplaire n'apparaîtront pas immédiatement mais parfois plusieurs semaines (ou mois) après.

Le non-dédoublonnage pourrait alors être maintenu dans deux cas :

- Ouvrage antérieur à 1830 (si cette date est retenue)
- Présence de zones 316 ou 317 pour les ouvrages plus récents ayant des particularités d'exemplaire ; En cas de manque de temps du catalogueur les zones 316 ou 317 peuvent etre insérer avec un caractère d'attente, de manière à ce que la notice en attente ne soit pas dédoublonnée.
- Il faudra veiller à ce que les catalogueurs ne localisent pas d'autres exemplaires (niveau 2) sous cette notice bibliographique porteuse d'une zone 316 ou 317 qui concerne donc le seul exemplaire déjà mentionné. Toute localisation d'un nouvel exemplaire devra se faire sous la notice bibliographique (niveau 0) SANS zone 316 ou 317.

Transcription : quelques remarques :

-Usage du texte : éviter si possible de transcrire par deux caractères séparés les œ æ Æ Œ—Certains caractères spéciaux existent dans Winibw (barre des diacritiques) et peuvent s'utiliser en catalogage.

Vérifier si dans les systèmes locaux la transcription de caractères spéciaux ne pose pas de problème--- si cela nécessitait des développements coûteux, ne pas utiliser.

- Conserver le ß ainsi que l'umlaut ou le e adscrit, suivant l'usage du texte ; à Ste geneviève le ß est conservé si le contexte est germanique, sinon il est transcrit ss ; *la BnF saisit toujours un double S.*

Jeux de caractères et tables de codage dans le SU

Le jeu de caractère du SU est le jeu PICA, équivalant au jeu Latin 1 avec quelques caractères supplémentaires

N.B. Toutes les langues non latines seront translittérées dans le SU

Label :

La position 18 définit la norme de catalogage employée, il existe dans le format Unimarc trois codes : # (blanc), i et n, signifiant respectivement " notice suivant absolument l'ISBD ", " notice suivant en partie l'ISBD ", " notice ne suivant absolument pas l'ISBD ".

Le SU pourrait affecter le code i exclusivement au livre ancien (comme la BNF) ou précieux non dédoublonné

[L'idéal serait un code " a " dans le format pour . notice suivant une norme livre ancien ou précieux . le code " i ", pouvant créer des confusions avec des notices issues d'Electre .La création de ce code est envisagée pour protéger du dédoublonnage les livres modernes précieux ayant des particularités d'exemplaire.

Mais, tant que ce code n'existe pas dans le format UNM, on aura des problèmes pour l'exportation des notices]

Zone 200, titre propre

- Réserver les crochets [ ] à des erreurs manifestes ou nuisant à la compréhension , en insérant le mot entier à l'intérieur des crochets (si les crochets ne contenaient qu'une partie du mot cela génèrerait des anomalies à l'indexation).
- Utiliser la zone **540** (Titre ajouté par le catalogueur) de préférence au 518, dès lors que la différence est sensible entre graphie abrégée, graphie moderne, titre développé

Dans l'exemple ci-dessous : Avis aux Parissiens., l'orthographe fautive est respectée ; un accès secondaire est créé au titre sans faute.

1. Notice BN Opale

[Mazarinade. 1652]
Advis aux Parissiens [Texte imprimé]. - A Paris, jouxte la coppie imprimée. M.DC.LII. - 6 p. ; in-4.
Annonce de l' arrivée de Monsieur le Prince à Paris
Moreau 489

2. Notice SIBIL

Du Bosc de Montandré, $m Claude $h (1...-1690). - Advis aux Parissiens. - A Paris : jouxte la coppie imprimée, 1652.- 6 p. ; $b 4o (24 cm).
Copie d'un placard affiché dans la nuit du 1er au 2 avril 1652 et oeuvre de Claude Du Bosc de Montandré, d'après H. Carrier, "La Presse de la Fronde (1648-1653) : les Mazarinades", I, Genève, 1989, p. 290.
Sig. $[\ ]^2$, B^2 (dernier f. bl.)
Libellé de la page de titre : $a Advis aux Parissiens. - A Paris, jouxte la coppie imprimée. M.DC.LII.
Réf. bibliographique: $a C. Moreau, "Bibliographie des Mazarinades", 489.
Note sur l'exemplaire: $a Dans un recueil de Mazarinades de 1652 portant les ex-libris ms. : "f Arsene legi 1652" ; Augustins déchaussés, à Paris.
Arsène de Sainte-Clotilde. Ex-libris. $x elm
Augustins déchaussés $q (Paris). Ex-libris.
[Mazarinade. 1652]
[Avis aux Parisiens]
Paris. Lieu d'édition

- Capitales : l'usage de la capitale au premier mot servant au classement n'a plus cours, la *BNF ne note pas non plus de majuscule à l'initiale du premier mot significatif du titre mais le note lorsque ce titre apparaît à l'intérieur du 200. "Le labyrinth... compose par l'acteur des Regnars traversans "*

- Mention d'édition : l'inclure dans la zone 200 ; ne pas utiliser la zone 205 pour les livres anciens ? L'Afnor livres anciens utilise toutefois la zone 205 lorsque la mention d'édition n'est pas associée par la typographie au titre ou à l'adresse bibliographique

Zone de l'adresse

Le format Intermarc de la BNF permettait dans les zones 260 et 270 (colophon), grâce à deux séries de sous-zones, à la fois la transcription de l'adresse telle qu'elle figure sur la page de titre et la saisie de l'adresse normalisée.
Le groupe propose une solution pour la rédaction en Unimarc ; ce point de vue semble être partagé par la BNF
210 $a Adresse complète restituée (mais raisonnablement tronquée selon l'AFNOR), et allant jusqu'à la date qui serait restituée telle qu'elle figure sur la page de titre. 210 $d Date obligatoire (restituée ou non) en chiffres arabes
210 $e : Adresse du colophon restituée comme pour $a
210 $h : date colophon en chiffres arabes (?)

Accès ville d'édition : la zone 620 $d est indexée *(index EDI, qui comprend aussi les zones 210 $c et $g)* mais non liée actuellement aux autorités 215. Il serait intéressant d'enrichir les autorités de toutes les formes des noms de ville rencontrées dans les adresses des livres anciens et de créer un lien aux zones 620

Collation

- Mettre les signatures systématiquement en zone de notes **307** $a ; puisque les exposants sont redescendus sur la ligne, il conviendra, lorsque les signatures sont des nombres, de les expliciter p.ex. : " 1-12 exposant 8 " sera indiqué : " cahiers de 8 f sig 1-12 " au lieu de " 1-12 8 "
- Ajouter aux abréviations : gr. s. b. , gr. s. c. , gr. s. b. et c.
- Formats : 1, 2, 4, 8, 12, 18, 24, 32 ; pas de format en cm sauf s'il n'y a pas de format réel ; donner en note les deux dimensions en cm d'un très petit format et en cas d'incertitude sur le format réel .

Collection

- Zone 225 à utiliser
- Zone 410 accès collection : forme sous"autorité bibliographique"

Notes

Une sélection est établie dans les zones UNIMARC à utiliser : dans un souci de concision, on propose d'inclure en 300 les contenus des zones unimarc 300 à 315, car il est souvent possible d'énoncer en une seule phrase des données de natures

100		*auteur d'oeuvres adaptées (ne rien afficher dans ce cas après le nom)*
110	**Rel.**	**Relieur**
120	Décor.	Décorateur ou dessinateur de la reliure-**Préférer le 110**
130	Décor.	Maquettiste-**Préférer le 650**
140	Décor.	Dessinateur de la jaquette **Préférer le 110**
150	Dess. ex-libris	dessinateur de l'ex-libris-**A indiquer une seule fois dans la base** (le même ex-libris gravé se retrouvant sur tout les ouvrages du même possesseur, le décrire une seule fois, comme une estampe)
160	Libr.	Libraire et marchand-libraire d'estampes : **Préférer 650**
170	Calligraphe	Calligraphe ; dessinateur de la lettre dans le contexte de livres gravés
180	Cartographe	cartographe
190	Censeur	Censeur **Préférer le code 500**
200	Chorégr.	Chorégraphe
205	**Collab.**	Collaborateur (si collaboration diffuse)
210	Comment.	Commentateur [audiovisuel]
212	Comment.	Commentateur de texte écrit
220	Ed.	compilateur
230		compositeur (auteur d'une oeuvre musicale ms ou imprimée; *ne rien afficher*)
240	Compos.	Compositeur typographe *[contexte : linotype,] sinon,* **Préférer le 650**
245	Idée orig.	Concepteur, auteur de l'idée originale
250	Dir.	=chef d'orchestre
260	Ed.	Détenteur du copyright
270	Corr.	Correcteur *(manuscrits)*
273	Dir.	Commissaire d'une exposition
275	Danseur	Danseur
280	**Dédicataire**	**dédicataire**
290	Aut. dédic.	Auteur d'une dédicace-**Préférer le 080**
300	Dir.	Directeur artistique
305		Doctorant *(ne rien afficher dans ce cas après le nom)*
310	Distrib.	Distributeur
320	Don.	Donateur- **Regrouper en 390 Poss.**
330	**Aut. supposé**	**auteur douteux**
340	**Ed.**	**Editeur scientifique**
350	Grav.	Graveur-**Dans le doute, préférer 440 Ill**
360	Grav.	Aquafortiste- **Voir 350**
365	Ed.	Expert (catalogue de vente)-En fait il s'agit de l'auteur d'un catalogue-**Préférer 070**
370	Réal.	Réalisateur
380	**Faus.**	**Contrefacteur, faussaire**
390	**Poss.**	**Possesseur, propriétaire précédent**
400	Mécène	mécène, sponsor
410	Technicien graphique	technicien graphique
420	Personne honorée	personne honorée
430	Ill.	Enlumineur
440	**Ill.**	**Illustrateur, dessinateur**
450	Préf.	Signataire d'un présentation
460		personne interviewée*(ne rien afficher dans ce cas après le nom)*
470		Interviewer *(ne rien afficher dans ce cas après le nom)*

480	Parol.	Librettiste- **Si texte imprimé, préférer 070**
490	Titulaire des droits	titulaire des droits
500	Concesseur	personne qui accorde l'imprimatur ou une licence
510	Lithogr.	Lithographe, *dans le cas d'un technicien chargé seulement de l'exécution-sinon* **préférer 440 Ill.**
520	Parol.	Parolier
530	Grav.	Graveur sur métal-**Préférer 350**
540	Ed.	Contrôleur
545	Musicien	musicien
550	Narrateur	narrateur
560	Créateur	Créateur
570		Autres *(ne rien afficher dans ce cas après le nom)*
580	**Pap.**	**Fabricant du papier**
590	Acteur	acteur/exécutant
600	Photogr.	Photographe
610	Impr.	Imprimeur -**Préférer 650** [*sous réserve changt BNF]*
620	Impr. grav.	Imprimeur de gravures-**à éviter**
630	Prod.	Producteur
635	Programmeur	programmeur
640	Corr.	Correcteur d'épreuves
650	**Ed.**	**Editeur commercial et imprimeur-libraire**
651	Dir.	Directeur de publication *[réserver aux publications modernes]*
660	Dest.	Destinataire *[correspondance]*
670	Ing. son	ingénieur du son
675	Critique	Critique
680	**Rubricateur**	**Rubricateur**
690	Scénariste	Scénariste
695	Conseiller sci.	Conseiller scientifique*(domaine audiovisuel)*
700	**Cop.**	**Scribe, copiste *(manuscrits)***
705	Sculpteur	Sculpteur
710	Réd.	Attaché de presse
710	Réd.	Rédacteur, secrétaire
720	Sign.	Signataire (pour les ms, **préférer 390**)
721	Chanteur	Chanteur
723	Command.	Commanditaire
727	Dir.	Directeur de thèse
730	Trad.	Traducteur
740	Dess. car. d'impr.	Dessinateur de caractères d'imprimerie
750	Typ.	Typographe- **préférer 650**
755	Chanteur	Chanteur
760	Grav.	Graveur sur bois (le technicien, sinon **préférer 440 Ill.**)
770		auteur du matériel d'accompagnement *(ne rien afficher dans ce cas après le nom)*

RECOMMANDATIONS POUR LA DESCRIPTION DES RELIURES

1 -RELIURE ORDINAIRE

Donner une description le plus rapide possible des reliures ordinaires : date (tranches chronologiques, précisées éventuellement par les marques de possession), matière (peau retournée, parchemin, basane,veau, le plus souvent), couleur. Reliure française par défaut, sinon préciser : reliure italienne, anglaise, germanique...

Ne pas décrire le décor, très réduit , qui consiste généralement en filets, une plaque centrale au 16 e siècle, les compartiments du dos aux 17e et 18e.

Dans la majorité des cas, il est inutile de décrire les tranches (des tranches dorées sont l'indice d'une reliure de luxe ou d'une reliure d'amateur) et les papiers de garde, souvent blancs.

Exemples

Rel. basane, 3e tiers du 17e s., aux armes de.....

Rel. parch. souple fin 16e-début 17e s.

Rel. veau marbré, 18e s., au chiffre de...

2 - RELIURE ESTAMPEE A FROID 15e-16e s.

Utiliser la locution " rel. estampée à froid " et préciser **matière** (veau ou basane dans la majorité des cas), **ais** de bois ou de carton, et si les **tranches** sont dorées.

Pour une description plus poussée du décor (par fers, roulettes, et/ou plaques - en cas de plaque signée, ne pas oublier de faire un accès nom propre -) se reporter pour le domaine français aux ouvrages de Denise Gid et Marie-Pierre Laffitte :

D. Gid, *Catalogue des reliures françaises estampées a froid (XVe-XVIe siecles),* Paris, Editions du Centre national de la recherche scientifique , 1984, 2 vol. parus, consacrés à la Bibliothèque Mazarine. Le volume consacré à Sainte-Geneviève est sous presse

D. Gid et M.-P. Laffitte, *Les reliures à plaques françaises*, Turnhout, Brepols , 1997

Voir aussi, avec une couverture géographique plus large

E.- Ph. Goldschmidt, *Gothic and Renaissance bookbindings*, 2e éd., Nieuwkoop, Amsterdam, 1967 (Réimpression de l'éd. de Londres, 1928).

Ernst Kyriss, *Verziertz Gotische Einbände im Alten Deutschen Sprachgebiet*, Stuttgart, 1951-1958, 3 vol.

Staffan Fogelmark, *Flemish and related panel-stamped bindings, evidence and principles*, New York, 1990

3 - PROPOSITIONS POUR LA DESCRIPTION DES RELIURES FRANCAISES A DECOR, XVIe-XVIIIe siècle

A - RELIURE D'AMATEUR

Utiliser la locution " rel. d'amateur " pour les reliures dépourvues de véritable décor (des filets, une simple plaque centrale ne sont pas considérés comme des décors), mais dont différents indices prouvent qu'elles ont été particulièrement soignées. Les indices les plus usuels sont les suivants : tranches dorées et/ou matière raffinée (" vélin doré ", veau fauve, maroquin), signature d'un relieur (étiquette collée ou nom doré).

On incluera notamment dans la catégorie " reliure d'amateur " les vélins dorés à décor minimum (des filets, une plaque centrale, fin 16e et première moitié 17e s.) et les reliures jansénistes (reliures en maroquin, sans décor, fin 17-début 18e s.). Dans le cas d'une reliure janséniste doublée, si la doublure comporte un décor plus important qu'une roulette ou une mince bordure, la traiter dans la catégorie " reliure à décor ").

Décrire en donnant les précisions suivantes : date, matière, dos (long ou à x nerfs), tranches (dorées, marbrées, rouge, bleu, etc), gardes (si elles ne sont pas blanches) .

Exemples

Rel. d'amateur, 17e s., veau fauve, aux armes de Gaston d'Orléans (OHR, n° .)

Rel. d'amateur, 1er quart du 18e s., veau fauve, tr. d. , aux armes de la comtesse de Verrue (OHR, n° ..)

Rel. d'amateur, vélin doré à rabats, dernier quart du 16e s.

Rel. d'amateur, 3e tiers du 18e s., mar. rouge, dos long, tr. dorées et marbrées, gardes papier dominoté.

Rel. d'amateur, 18e s. , mar. citron, dos à 5 nerfs, tr. jaspées bleu et blanc, gardes papier marbré bleu et blanc.

Rel. d'amateur, vers 1700, mar. bleu, doublure de mar. rouge, aux armes de la duchesse de Bourgogne. (N.B.

Il s'agit de ce qu'on appelle couramment une reliure janséniste, c'est-à-dire volontairement dépourvue de tout décor. les reliures jansénistes peuvent être doublées - c'est le cas dans l'exemple choisi ici. Une reliure janséniste doublée dont la doublure aurait un décor plus élaboré qu'une roulette ou une fine bordure serait traitée en reliure à décor).

Rel. d'amateur, vers 1780, signée " Gaudreau, relieur de la Reine " (nom doré en pied), mar. vert, aux armes de Marie-Antoinette.

B - RELIURE A DECOR

Insérer la locution " rel. à décor " dans toute description de reliure de luxe, ceci aux fins d'indexation.
Sans autre précision, il s'agit d'un décor doré. Sinon, préciser : décor argenté, décor peint, décor à froid, décor argenté et doré, décor doré et peint, etc.

Essayer de suivre toujours le même schéma :
-date et type de décor (semé, fanfare, Du Seuil etc.), attribution un atelier ou à un relieur
-analyse éventuelle des éléments figurés intervenant dans le décor (fleurs de lis, feuillages, instruments de la passion, larmes, meubles tirés des armoiries, etc.)
-matière (dans le cas de reliures " mosaïquées " des 16e et 17e siècles, énumérer les matières et les couleurs : mar. brun, rouge, citron. Les reliures mosaïquées du 18e s. constituent un type de décor à part).
-dos (long ou à nerfs, décor éventuel)
-doublure éventuelle
-gardes (nombre et matière)
-tranches (dorées, marbrées, ciselées)
-annexes (fermoirs, attaches, boulons, signets, lacets, etc)
Signaler en bibliographie les études et surtout les reproductions publiées des reliures

Annexe 1 : TYPES DE DECOR , France, XVIe-XVIIIe s, classés selon un ordre chronologique approximatif

entrelacs géométriques	préciser et fers pleins, vides, et/ou azurés	1540-1570
entrelacs courbes	"	"
filets simples courbes	"	"
rel. à décor exceptionnel	(préciser éventuellement : décor architectural, macabre, etc.)	16e
centre et coins		1560-début 17e
plaques figurées	(préciser :marque, emblème, Annonciation, etc.)	idem
semé	(préciser : lis, flammes, étoiles, meubles d'armoiries)	16-17
fanfare	Cf. la définition de Hobson	1560-début 17 (ne pas employer après 1630 ?)
décor de feuillage		Fin 16e-début 17e
décor à la Duseuil		16e-17e
décor filigrané	préciser à motif central ou à compartiments	1630 et seq.
bordure	(= encadrement partant du bord). Préciser par roulettes ou fers	1660-1740
dentelle		1750-fin 18e
reliure mosaïquée	Cf. Michon	18e
Rel. à décor par plaques	almanachs notamment	18e et Révolution
Rel. à décor, matériau exceptionnel	Matériaux (orfèvrerie, tissu, écaille, etc) et techniques spéciales	

Exemples
Rel. à décor attribuée à Le Gascon (Esmérian, *Tableaux synoptiques*), vers 1640, semé de fleurs de lis avec bordure, mar. rouge, dos à 5 nerfs semé de fleurs de lis, 2 f. de garde papier marbré peigne fin droit, tr. dorées. Armes de Louis XIII (OHR n°. ..)
Rel. à décor filigrané à compartiments, vers 1648, attribuée à l'atelier Rocolet, mar. rouge, dos à 5 nerfs, gardes papier marbré peigne fin, tr. dorées, aux armes du Chancelier Séguier (Esmérian, *Tableaux*, p. et I. de Conihout , " Les reliures de Marin Cureau de la Chambre et l'atelier " Rocolet ", *Mélanges H.-J. Martin*, Genève, 1997, p. 235-258, reprod. p. 253),
Rel. à décor de fanfare, 1574, mar. rouge, dos long , tr. dorées et ciselées portant la date 1574, aux armes de Henri III roi de Pologne (OHR, n°). Hobson, *Fanfares*, n° 66
Rel. à décor de fanfare, exécutée entre 1574 et 1581, plaque centrale Crucifixion (plat sup.) et Annonciation (plat inf.), mar. olive, dos long à décor de fanfare, tr. dorées. Prov. Jacques de Miolans et Gabrielle de Saint-Chamond (notes manuscrites sur les gardes inf. donnant les dates de naissance de leurs enfants entre 1581 et 1586).

Annexe 2 : BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE, RELIURE FRANCAISE XVI-XVIII

Pour les articles et mélanges, se reporter à la bibliographie récente :

Friedrich-Adolf Schmidt-Kunsemuller , *Bibliographie zur Geschichte der Einbandkunst von den Anfangen bis 1985.* Wiesbaden, 1985

Histoires générales

Léon Gruel, *Manuel historique et bibliographique de l'amateur de reliures.* Paris, 1887-1905
Ernest Roquet (pseud. Ernest Thoinan), *Les relieurs français 1500-1800.* Paris, 1893.
Louis-Marie Michon, *La Reliure française.* Paris, 1951
The History of Bookbinding, 525-1950 A. D. , an exhibition held at the Baltimore Museum of Art...Organized by the Walters Art Gallery, Dorothy Miner, réd. Baltimore, 1957
Howard Nixon, *Broxbourne library : styles and designs of bookbindings.* Londres, 1956
Mirjam M. Foot, *A Collection of bookbindings : the Henry Davis Gift*, London : The British Library , 1978

Par époques

16e siècle :

Hoxard Nixon, *Sixteenth century gold-tooled bookbindings in the Pierpont Morgan Library.* New York, 1971
Paul Needham, *Twelve centuries of bookbindings 400-1600.* New York, Pierpont Morgan Library, London, 1979.
Anthony R. A. Hobson et Paul Culot, *Italian and French 16th-century bookbindings* , new rev. ed. with corrections and additions, [Brussels] : Bibliotheca Wittockiana , 1991
G. D. Hobson, *Les Reliures à la fanfare. Le problème de l'S fermé.* 2e éd. augmentée par A. R. A. Hobson. Amsterdam, 1970.

Par collections

Reliures royales de la Renaissance : La Librairie de Fontainebleau, 1544-1570, catalogue d'exposition rédigé par M.P.Laffitte et F. Le Bars, Paris, BNF, 1999.
Austin : Gabriel Austin, *The Library of Jean Grolier, a preliminary catalogue.* New York, 1971
Anthony R. A. Hobson , *Renaissance book collecting : Jean Grolier and Diego Hurtado de Mendoza*, Cambridge, 1999

17e siècle :

Bibliothèque Raphaël Esmérian, t.2 (2) : *Douze tableaux synoptiques sur la reliure au XVIIe siècle.* - Paris, 1972.

18e siècle et reliures signées :

Louis-Marie Michon, *Les Reliures mosaïquées du XVIIIe siècle.* Paris, 1956
Seymour de Ricci, *French signed bindings in the Mortimer L. Schiff collection.* New York, 1935

19e siècle

Paul Culot, *Jean-Claude Bozerian : un moment de l'ornement dans la reliure en France*, Bruxelles , 1979
Paul Culot, *Relieurs et reliures décorées en France à l'époque romantique*, Bruxelles, 1995 et supplément, Paris, 1997
Ramsden , Charles, *French bookbinders 1789-1848*, Londres, 1950
Flety , Julien, *Dictionnaire des relieurs francais ayant exerce de 1800 a nos jours*, Paris, 1988

Reliures armoriées

Joannis Guigard, *Nouvel armorial du bibliophile : guide de l'amateur de reliures armoriées*, Paris, 1890
OHR : E. Olivier, G. Hermal, R. de Roton, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, Paris, 1925-1935

Vocabulaire recommandé pour les zones de notes avec leurs ABREVIATIONS AUTORISEES

Sauf précision, l'abréviation vaut pour le singulier comme pour le pluriel.

Achevé d'imprimer	: achevé d'impr.
adaptateur, adaptation	: adapt.
ancien style	: a. st.
annotateur, annotation	: annot.
appendice	: append.
approbation	: appr.
archevêque	: archev.
attribué	: attr.

augmenté	: augm.
autographe	: autogr.
avant-titre	:avant-t.
Basane	: bas.
bibliographie	: bibliogr.
blanc	: bl.
Broché	: br.
Caractères	: car.
cartonnage, cartonné	: cart.
chagrin	: chag.
chapitre	: chap.
chiffré	: ch.
chiffré (non)	: n. ch.
circa	: ca
collaborateur, collaboration	: collab.
colonne	: col.
commentaire, commentateur	-- *ne pas abréger*
compositeur, composition	: compos.
continuateur	: contin.
contrefaçon	-- *ne pas abréger*
correction, corrigé	: corr.
couverture, couvert	: couv.
Dédicace, dédicacé	: déd.
dépliant	: dépl.
dernier	: der.
directeur, dirigé, direction	: dir.
doré sur tranches	: tr. dor.
Edité, éditeur, édition	: éd.
Edition originale	: éd originale
empreinte	: empr.
encadrement	: encadr.
épître	-- *ne pas abréger*
et alii	: et al.
évêque	: év.
exemplaire	: ex.
extrait	-- *ne pas abréger*
extrait du privilège	: extr. priv.
Fac-similé	: fac.-sim.
fascicule	: fasc.
faux-titre	: faux-t.
feuillet	: f.
figure	: fig.
filigrane	: filigr.
Frère, Frères	: F., FF.
frontispice	: front.
Gothique	: goth.
grand	: gr. (*Abréger si accompagné d'un autre mot)*
gravé, graveur, gravure	: gr.
gravé sur bois / sur cuivre	: gr. s. b. / gr. s. c.
grec (*caractère-)*	-- *ne pas abréger*
Hébreu (*caractère-)*	: hébr.
hollande	: holl.
hors-commerce	: h.-c.
hors-texte	: h.-t.
Id est	: i. e.

illustrateur, illustré, illustration : ill.
imprimé, imprimeur : impr.
incomplet : inc.
inférieur (plat) : inf.
intérieur : int.
introduction : introd.
italique : ital.

Lacune : lac.
Latin *(caractère-)* : lat.
libraire : libr.
liminaire : lim.

Manque : mq.
[pour lacunes accidentelles, à indiquer en zone 316 ; un manque non accidentel sera noté en 300
manuscrit/manuscrites : ms.
maroquin : mar.
Monseigneur : Mgr
musique -- *ne pas abréger*

Nombreux : nomb.
non chiffré : n. ch.
non coupé : n. coupé
non rogné : n. rogné
nouveau : nouv.
nouveau style : n. st.
Numéroté : num.

Oblong : obl.
original -- *ne pas abréger*

Page : p.
pagination : pagin.
page de garde : *employer :* garde, f. de garde, garde volante *suivant les cas*
page de titre : p. de t.
parchemin : parch.
Particulier, particulière : partic.
Père / Pères : P. / PP.
permission : perm.
petit -- *ne pas abréger*
pièces liminaires : pièces lim.
planche : pl.
portrait : portr.
postface : postf.
précédé -- *ne pas abréger*
préface, préfacé, préfacier : préf.
privilège -- *ne pas abréger*
pseudonyme : pseud.
publié : publ.

Quelques : qq.

Recueil -- *ne pas abréger*
rédacteur, rédigé ; réd.
réédition : rééd
refondu -- *ne pas abréger*
registré -- *ne pas abréger*
relié, reliure : rel.
restauré : rest.
réimpression, réimprimé : réimpr
romain : rom.
Rouge et noir : r. et n.

Sequens, sequentes (suivant(s))	: sq., sqq ;
siècle	: s.
signatures, signé	: sign.
supérieur	: sup.
supplément	: suppl.
Tableau	: tabl.
tome	: t.
traducteur, traduit, traduction	: trad.
tranches	: tr.
typographe, typographie, typographique	: typogr.
Veau	--*ne pas abréger*
verso	: v. (recto est sous entendu)
vignette	--*ne pas abréger*
volume	: vol.

TITRES DE FORME

Titres de forme reflétant la forme des ouvrages (cartulaire, catalogue de vente publique, etc.) ou correspondant à une catégorie d'événements (entrée, mariage, etc.) : dans les premiers, la date consignée en $j est celle de l'édition ; dans les seconds, il s'agit de la date de l'événement.

503 $a Abécédaire $b *langue* $j *date dédition*
503 $a Acte (*ou* Acte royal, *ou* Acte pontifical, *ou* Acte épiscopal) $e *Nom de collectivité* $m *Localisation* $n *Etablissement précisant la localisation* $j *année* $d *MMJJ*
503 $a Affiche $m *Localisation* $j *date d'édition*
503 $a Almanach $b *Subdivision* $j *date d'édition* $m *Localisation*
503 $a Armorial $e *Nom de famille ou de collectivité (corps de ville, de métier, etc.)* $h *qualificatif du nom* $j *date d'édition*
503 $a Baptème $e *Nom de personne* $f *Eléments rejetés du nom* $l *numérotation* $h *qualificatifs du nom* $j *année* $ *mois et jours codés MMJJ* $m *localisation*
503 $a Canard
503 $a Cartulaire $m *Ville* $e *Nom de l'établissement* $j *date d'édition*
503 $a Cartulaire $e *Nom de famille* $h *qualificatifs du nom* $j *date d'édition*
503 $a Catalogue de libraire $m *Ville* $e *Nom* $f *Eléments rejetés du nom* $h *qualificatifs du nom* $j *date d'édition*
503 $a Catéchisme + *adjectif de confession* $m *Lieu* $j *Date d'édition*
503 $a Cérémonial $b *Nom de famille ou de collectivité* $m *Lieu* $j *date d'édition*
503 $a Code $b *Subdivision* $j *Date*
503 $a Collection $b *catégorie* (Art, Livres) $e *Nom du collectionneur* $f *Eléments rejetés du nom* $h *qualificatifs du nom* $j *date d'édition*
503 $a Concile $m *Lieu* $j *Date*
503 $a Constitution $m *Pays* $j *Date*
503 $a Couronement $e *Nom de personne* $f *Eléments rejetés du nom* $l *numérotation en chiffres romains* $h *qualificatifs du nom* $j *année* $ *mois et jours codés MMJJ* $m *localisation*
503 $a Coutume $m *Lieu* $j *Date d'édition*
503 $a Décret $e *Nom* $f *Elément rejeté du nom* $h *Qualificatif* $l *Numérotation en chiffres romains* $j *Année* $d *Mois et jour*
503 $a Devise $e *Nom de personne ou de groupe de persones* $f *Eléments rejetés du nom* $h *qualificatifs du nom* $j *date d'édition*
503 $a Emblème $e *Nom de personne ou de groupe de persones* $f *Eléments rejetés du nom* $h *qualificatifs du nom* $j *date d'édition*
503 $a Entrée $e *Nom de personne* $f *Eléments rejetés du nom* $l *numérotation en chiffres romains* $h *qualificatifs du nom* $j *année* $ *mois et jours codés MMJJ* $m *localisation*
503 $a Factum $m *Lieu* $e *Nom de la partie* $f *Elément rejeté du nom* $h *qualificatifs du nom* $j *Date d'édition*
503 $a Fête $m *localisation* $j *année* $d *MMJJ*
503 $a Généalogie $e *Nom de famille* $h *qualificatifs du nom* $j *date d'édition*
503 $a Mariage $e *Nom de personne* $f *Eléments rejetés du nom* $l *numérotation en chiffres romains* $h *qualificatifs du nom* $j *année* $ *mois et jours codés MMJJ* $m *localisation*
503 $a Mazarinade $j *Date d'édition*
503 $a Obituaire $m *localisation* $n *Etablissement précisant la localisation* $j *date d'édition*
503 $a Obsèques $e *Nom de personne* $f *Eléments rejetés du nom* $l *numérotation en chiffres romains* $h *qualificatifs du nom* $j *année* $ *mois et jours codés MMJJ* $m *localisation*
503 $a Placard $m Localisation $j *année* $d *MMJJ*
503 $a Pouillé $m *Lieu* $j *Date d'édition*
503 $a Procès $e *Nom du premier accusé* $f *Elément rejeté du nom* $h *Qualificatifs du nom* $j *Année $d MMJJ* $m *Lieu*
N.B : Répéter le 503 pour les autres parties.
503 $a Procés de béatification $e Nom de personne $f Eléments du nom rejetés $h qualificatifs du nom $j année du procès $d MMJJ $m localisation
503 $a Procès de canonisation $e Nom de personne $f Eléments du nom rejetés $h qualificatifs du nom $j année du procès $d MMJJ $m localisation
503 $a Prospectus $m *Localisation* $e *Nom de l'éditeur* $f *Eléments rejetés du nom* $j *date d'édition*
503 $a Spécimens typographiques $b fondeurs *ou* imprimeurs $m *Pays* $e *Nom du fondeur/de l'imprimeur* $f *Eléments rejetés du nom* $h *qualificatifs du nom* $j *date d'édition*

503 $a Tarif $b *Subdivision* $e *Nom de personne ou de collectivité* $f *Eléments du nom rejetés* $h *Qualificatifs* $m *Localisation* $j *Année*
503 $a Thèse $e *Nom de personne* $f *Eléments du nom rejetés* $h *qualificatifs* $m *lieu* $j *Année (de la soutenance)* $d *MMJJ*
503 $a Traité $j *Date* $m *Lieu de signature* $e *Collectivités signataires, entrées par ordre alphabétique*
503 $a Statuts synodaux $m *Lieu* $j *Date*
503 $a Tract $b *sujet* $j *date d'édition*
503 $a Vente $b Art $j *Date* $m *Lieu* $e *Nom de personne* $f *Prénom ou élément rejeté du nom* $h *Qualificatif*
503 $a Vente $b Livres $j *Date* $m *Lieu* $e *Nom de personne* $f *Prénom ou élément rejeté du nom* $h *Qualificatif*
503 $a Vie $e *Nom de personne* $f *Prénom ou élément rejeté du nom* $h *Qualificatif (en général* saint(e)*)* $j *date d'édition*

Annexe 3 : notices

Création: 751052116:01-10-01 Modifié: 751052116:09-10-01 10:21:50 Statut: 751052116:09-10-01

008 $aAav2
100 0#$a1553
101 0#$agrc$fgrc
102 ##aITbRoma
104 ##bycadgaffre
105 ##ayc0$d0$e0fhgy
106 ##$ar
200 1#$aToû hagíou Io¯ánnou toû Damaskinoû, @lógoi treîs apologitikoì pròs toùs diavàllontas tàs hagías eikónas. Toû hosíou pátros himô¯n kaì homologitoû Theodó¯rou higouménou tô¯n Stoudíou dogmatikì perì timîs kaì proskuníseo¯s tô¯n hagío¯n eikóno¯n. Bíos toû hosíou pátros himô¯n Io¯ávvou toû Damaskínou, suggrafeìs parà Io¯annou patriárchou Hierosolúmo¯n
210 ##$aRomae, apud Stephanum Nicolinum Sabiensem,... MDLIII mense martio$d1553
215 ##$a[14-2 bl.]-271-[1 bl.] p.$din-8
300 ##$aEn-tête : épître dédicatoire de Nicolaus Maioranus au cardinal Gian Pietro Carafa, év. de Naples (futur Paul IV) ; armes de ce dernier, impr. en r. au titre
307 ##$agr. s. b. au v. du titre : Christ en croix, encadré d'une citation de Denys l'Aréopagite ; initiale ornée à l'épître déd. ; bandeaux typogr. ; lettres d'attente en tête de chaque partie
316 ##$aRel. parch. " à l'hollandaise ", tr. ciselées. Ex-libris et annot. ms. de Joseph Scaliger. Ex-libris ms. Abbaye Sainte-Geneviève. Ex-dono impr. Charles-Maurice Le Tellier, 1710. 8 CC 1085 INV 1036
321 ##$aBN Cat. gén. (in-12)
327 1#$aToû hagíou Io¯ánnou toû Damaskinoû, lógoi treîs apologitikoì pròs toùs diavàllontas tàs hagías eikónas$aToû hosíou pátros himô¯n kaì homologitoû Theodó¯rou higouménou tô¯n Stoudíou dogmatikì perì timîs kaì proskuníseo¯s tô¯n hagío¯n eikóno¯n$aBíos toû hosíou pátros himô¯n Io¯ávvou toû Damaskínou, suggrafeìs parà Io¯annou patriárchou Hierosolúmo¯n
423 ##$0058498907*Toû hosíou patròs himôn kaì homologitoû toû Theod¯orou higouménou tôn Stoudíou @dogmatikì perì timîs kaì proskuníse¯os tôn hagí¯on eikón¯on*
423 ##$0058500170*@Bíos toù hosíou patròs himô¯n I¯oánnou toû Damaskinoù, suggrafeìs parà I¯oannou patriárchou Hierosolum¯on*
541 ##$a@De sanctis imaginibus$zgre
606 ##$3027450945*@Iconoclasme*$3027797376*@Ouvrages avant 1800*$2Rameau
620 ##aITdRome
700 #1$3026938626*Jean Damascène (saint)*
701 #1$3032027753*Théodore Stoudite (saint)*
701 #0$3058499881*Jean VIII (10..-1122?)*
702 #1$3058500472*Maioranus, Nicolaus (15..?-155.?)*$4290
702 #0$3058500693*Paul IV (1476-1559)*$4280
702 #1$aNicolini$bStefano$4160
702 #1$3027590925*Scaliger, Joseph Juste (1540-1609)*$4390
702 #1$3029770181*Le Tellier, Charles-Maurice*$4390
e01 $a05-10-01$bx
915 ##$b6405337231
917 ##$aabba
930 ##$b751052116$a8 CC 1085 INV 1036$jg
A97 05-10-01 08:01:24.153
A98 751052116:05-10-01
A99 14364310X

Abes Accueil Aide Assistance Pica © 1999-2002
recherche (et) Auteurs tous types trié
par pertinence Options
Jean Damascène
recherche
Liste Abrégée Notice complète Historique
Recherche
Suivi Peb
Sortir
Précédent Suivant

Votre commande était:
recherche (et) (Auteurs tous types) Jean Damascène
Voici 29 résultats.
Voici résultat 9.

Numéro de notice: 058486860

Titre: Toû hagíou Io¯ánnou toû Damaskinoû, lógoi treîs apologitikoì pròs toùs diavàllontas tàs hagías eikónas. Toû hosíou pátros himô¯n kaì homologitoû Theodó¯rou higouménou tô¯n Stoudíou dogmatikì perì timîs kaì proskuníseo¯s tô¯n hagío¯n eikóno¯n. Bíos toû hosíou pátros himô¯n Io¯ávvou toû Damaskínou, suggrafeìs parà Ioãnnou patriárchou Hierosolúmo¯n

Auteurs: **Jean Damascène** (saint)

	(saint) Théodore Stoudite (saint) **Jean** VIII (10..-1122?) Maioranus, Nicolaus (15..?-155.?) .Aut. dédic. Paul IV (1476-1559) .Dédicataire Nicolini, Stefano .Libr. Scaliger, Joseph Juste (1540-1609) .Poss. Le Tellier, Charles-Maurice .Poss.
Date:	1553
Editeur:	Romae, apud Stephanum Nicolinum Sabiensem,... MDLIII mense martio
Description:	[14-2 bl.]-271-[1 bl.] p. ; in-8
Notes:	En-tête : épître dédicatoire de Nicolaus Maioranus au cardinal Gian Pietro Carafa, év. de Naples (futur Paul IV) ; armes de ce dernier, impr. en r. au titre. - Toû hagíou Io¯ánnou toû Damaskinoû, lógoi treîs apologitikoì pròs toùs diavàllontas tàs hagías eikónas. - Toû hosíou pátros himô¯n kaì homologitoû Theodó¯rou

Theodo¯rou higouménou tô¯n Stoudíou dogmatikì perì timîs kaì proskuníseo¯s tô¯n hagío¯n eikóno¯n. - Bíos toû hosíou pátros himô¯n Io¯ávvou toû Damaskínou, suggrafeìs parà Ioãnnou patriárchou Hierosolúmo¯n. - Rel. parch. " à l'hollandaise ", tr. ciselées. Ex-libris et annot. ms. de Joseph Scaliger. Ex-libris ms. Abbaye Sainte-Geneviève. Ex-dono impr. Charles-Maurice Le Tellier, 1710. 8 CC 1085 INV 1036

Sujets: Iconoclasme -- Ouvrages avant 1800

IT. Rome

Publié avec: Toû hosíou patròs himôn kaì homologitoû toû Theod¯orou higouménou tôn Stoudíou dogmatikì perì timîs kaì proskuníse¯os tôn hagí¯on eikón¯on Bíos toù hosíou patròs himô¯n I¯oánnou toû Damaskinoù

	Damaskinou, suggrafeìs parà I¯oannou patriárchou Hierosolum¯on
Langue:	Grec ancien (jusqu'à 1453)

Précédent Suivant

Télécharger Sauvegarder Localisation

Création: 0002:30-03-81 Modifié: 751052116:20-09-01 14:10:42 Statut: 751052116:20-09-01

002 $a07287528$2ocm
008 $aAav2
010 ##$d$$350.00
035 ##$aocm07287528
100 0#$a1781
101 0#$afre
102 ##aITbGênes
104 ##bycy$e1$ffre
105 ##aabg$c0$d0$e1$fy$gy
106 ##$ar
200 1#$a@Description des beautés de Genes et de ses environs ornée de differentes vuës, de tailles douce, et de la carte topographique de la ville
210 ##$aA Gènes MDCCLXXXI chez Yves Gravier libraire sous la loge des Banqui$d1781
215 ##$a142-[1-1bl.] p., [20] f. de pl. gr.s.c. dont 16 dépl., [1] f. impr. dépl. $cill., 2 plans$din-8
300 ##$aEn tête : Préface. En fin : Table de toutes les matières mentionnées dans ce recueil. ; Avis au relieur pour les planches.
307 ##$aTitre gravé
307 ##$aCarte de Gênes par G. Brusco, datée 1766, nb. pl. signées Guidotti
503 ##$a@Guide$bVoyage$mGênes$j1781
607 ##$aGenoa (Italy)$xDescription$2lc
607 ##$3027227871*@Gênes (Italie)*$3027652920*@Descriptions et voyages*$3027797376*@Ouvrages avant 1800*
620 ##aITdGenova
702 #1$aGravier$bYves$4160
702 #1$3058460578*Brusco, Giacomo Agostino (1736-1817)*$4180
702 #1$3058460357*Guidotti, Giovanni Lorenzo (17..-1...)*$4350
801 #1aUSbOCLC$gAACR2
801 #2aFRbAUROC
e01 $a20-09-01$bx
915 ##$aB10703319$b9105331222
917 ##$aabba
930 ##$b751052116$a8 Z 6218 INV 9430 FA$jg
A97 20-09-01 13:28:15.698
A98 751052116:20-09-01
A99 143379968
E316 ##$aRel. amateur bas. fauve, dos à nerfs orné, plats couv. de papier dominoté, tr. rouges. Ex-libris "Pierre Blondel" sur p. de garde. Achat, Chamonal, 2000. 8 Z 6218 INV 9430 FA

abes
Abes Accueil Aide Assistance
Pica © 1999-2002
recherche (et) Titre complet trié
par pertinence Options
description des beautés de Gênes
recherche
Liste Abrégée Notice complète Historique
Recherche
Suivi Peb
Sortir
Précédent Suivant

Votre commande était:
recherche (et) (Titre complet) description des beautés de Gênes
Voici 3 résultats.
Voici résultat 2.

Numéro de notice: 042628865

Titre: **Description des beautés de Genes** et **de** ses environs ornée **de** differentes vuës, **de** tailles douce, et **de** la carte topographique **de** la ville

Auteurs: Gravier, Yves .Libr.
Brusco, Giacomo Agostino (1736-1817) .Cartographe
Guidotti, Giovanni Lorenzo (17..-1...) .Grav.

Date: 1781

Editeur: A **Gènes** MDCCLXXXI chez Yves Gravier libraire sous la loge **des** Banqui

Description:	des Banqui 142-[1-1bl.] p., [20] f. **de** pl. gr.s.c. dont 16 dépl., [1] f. impr. dépl. : ill., 2 plans ; in-8
Notes:	En tête : Préface. En fin : Table **de** toutes les matières mentionnées dans ce recueil. ; Avis au relieur pour les planches.
Sujets:	Genoa (Italy) -- **Description** **Gênes** (Italie) -- Descriptions et voyages -- Ouvrages avant 1800 IT. Genova
Langue:	Français
Origine de la notice:	*OCLC*

Précédent Suivant

Télécharger Sauvegarder Localisation

Annexe 4 : sigles

AACR 2 : Anglo-American Cataloguing Rules (2d edition)

ABF : Association des Bibliothécaires Français

AFNOR : Association Française de NORmalisation

AUROC : Association des Utilisateurs du Réseau OCLC

BMR : Bibliothèques Municipales Rétroconverties

BnF : Bibliothèque nationale de France

CCFr : Catalogue Collectif de France

CERL : Consortium of European Research Libraries

CGI : Catalogue Général des Imprimés

ESTC : Eighteenth-Century Short Title Catalogue

FMESH : French Medical Subject Headings

HPB : Hand-Press Books

IFLA : International Federation of Library Associations

ISBD (A) : International Standard Bibliographic Description for older books (Antiquarian)

ISO/OSI : International organization for Standardization

MARC (UNIMARC, INTERMARC, USMARC, etc.) : Machine Readable Cataloguing

OCLC : Online Computer Library Center

OPAC : Open Access Catalogue

RAMEAU : Répertoire d'Autorités Matières Encyclopédique et Alphabétique Unifié

RLG : Research Libraries Group

RNBCD : Répertoire National des Bibliothèques et des Centres de Documentation

SIBIL : Système Informatisé pour les Bibliothèques de Lausanne

STC : Short Title Catalogue

SUDoc : Système Universitaire de Documentation